



**Assemblée générale**

PROVISOIRE

A/46/PV.90  
16 septembre 1992

FRANCAIS

---

Quarante-sixième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 90<sup>e</sup> SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le lundi 24 août 1992, à 15 heures

**Président :** M. SHIHABI (Arabie saoudite)  
**puis :** M. ROGERS (Belize)  
(Vice-Président)

La situation en Bosnie-Herzégovine : projet de résolution [150] (suite)

---

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 150 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION EN BOSNIE-HERZEGOVINE : PROJET DE RESOLUTION (A/46/L.76)

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Avant de donner la parole au premier orateur, je voudrais rappeler aux représentants, que conformément à la décision prise ce matin, la liste des orateurs désirant intervenir dans le présent débat sera close cet après-midi à 16 heures. Par conséquent, je demande aux représentants qui souhaitent participer au débat de s'inscrire aussitôt que possible.

**M. OSVALD** (Suède) (interprétation de l'anglais) : De l'avis du Gouvernement suédois, la République fédérale de Yougoslavie, une nouvelle entité formée de deux seulement des ex-républiques yougoslaves, ne doit pas être considérée automatiquement comme l'Etat successeur de la République socialiste fédérative de Yougoslavie. La question devrait être résolue par le biais des procédures d'admission appropriées des institutions internationales.

C'est avec une angoisse et une tristesse sincères que je prends la parole à l'Assemblée générale aujourd'hui. Des peuples qui, hier encore, vivaient côte à côte dans l'ex-Yougoslavie sont maintenant en train de se battre, à la recherche incompréhensible d'une hégémonie ethnique. De vieilles cités sont bombardées, le nombre des réfugiés s'élève à des centaines de milliers et les droits de l'homme sont massivement violés.

La Bosnie-Herzégovine est devenue le centre de cette tragédie. Son peuple est victime d'immenses souffrances et de la violation de sa souveraineté et de son intégrité territoriale.

La Suède condamne l'agression perpétrée contre la Bosnie-Herzégovine.

Nous déplorons vivement l'action de "nettoyage ethnique" dirigée contre la population musulmane de Bosnie-Herzégovine et d'autres groupes ethniques de l'ex-Yougoslavie. Les rapports continus de nombreux cas de violations des droits de l'homme commises dans les camps de détention, dans le territoire de l'ex-Yougoslavie, nous remplissent d'horreur et de dégoût. Le Comité international de la Croix-Rouge, les missions de la Commission des droits de l'homme et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et les autres organisations internationales doivent avoir accès en permanence à tous ces camps, comme l'exige la résolution 771 (1992).

M. Osvald (Suède)

La première obligation morale des parties au conflit est assurément de mettre fin à la violence et de rechercher sincèrement la paix.

La coopération entre les Nations Unies - responsables au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales - la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et la Communauté européenne doit être renforcée à cette fin.

La Suède demande instamment à toutes les parties intéressées de profiter des différents efforts déployés à l'échelle internationale pour promouvoir le processus de paix et créer un cadre favorable à un règlement du conflit. Une action concrète doit être entreprise pour faire en sorte que les frontières internationalement reconnues soient dûment respectées et que des dispositions soient prises pour protéger les minorités et garantir les droits légitimes de tous les groupes ethniques.

Vu la situation en Bosnie-Herzégovine, il incombe également à la communauté internationale de prendre des mesures énergiques pour promouvoir la paix et soulager les souffrances humaines. L'œuvre cruciale accomplie par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour faire face aux problèmes des réfugiés ainsi que les mesures prises par la Commission des droits de l'homme doivent être intégrées dans l'effort d'ensemble.

La Suède se félicite de ce que le Conseil de sécurité ait pris des mesures concernant la guerre en Bosnie-Herzégovine. La Suède a pris toutes les mesures appropriées conformément à la résolution 757 (1992), qui impose des sanctions à l'encontre de la Serbie et du Monténégro.

La Suède appuie pleinement la résolution 770 (1992) du Conseil de sécurité, qui exige que toutes les mesures nécessaires soient prises pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire à Sarajevo et dans les autres régions de la Bosnie-Herzégovine où elle est nécessaire. Le message de la résolution est clair. Les parties au conflit en Bosnie-Herzégovine doivent comprendre que la communauté internationale est résolue à faire en sorte que l'aide humanitaire parvienne à ceux qui en ont besoin. Les parties doivent s'abstenir de tout acte de violence susceptible d'entraîner l'application de mesures coercitives, conformément à la décision prise par le Conseil de sécurité.

M. Osvald (Suède)

La résolution 770 (1992) demande que soit établie une coordination entre les Nations Unies et les Etats ou les organisations régionales qui participent à la mise en oeuvre de la résolution. Pour la Suède, cela est d'une importance cruciale si l'on veut assurer l'acheminement le plus efficace possible de l'aide humanitaire. En outre, cette coordination est nécessaire pour garantir la sécurité du personnel de la FORPRONU déployé en Bosnie-Herzégovine au cas où des mesures coercitives seraient nécessaires.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis est l'expression éloquente de la profonde préoccupation de la communauté internationale face à la situation en Bosnie-Herzégovine. La Suède espère qu'il sera adopté par consensus.

M. WATSON (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) :  
Mon gouvernement se félicite de cette réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, convoquée en réponse à la demande des Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique d'examen de la dégradation de la situation en Bosnie-Herzégovine. Comme le reste du monde nous sommes effrayés par la violence qui continue à régner dans l'ex-Yougoslavie et en particulier en Bosnie-Herzégovine.

Certains soutiennent que la situation en Bosnie-Herzégovine est très complexe et qu'il est par conséquent très difficile de connaître le vrai du faux dans cette situation. Mon gouvernement est cependant fermement convaincu que nous ne devons pas laisser de tels arguments obscurcir notre jugement ou diminuer notre détermination d'agir. Il est clair que la détention et les abus de civils innocents sont des actes mauvais.

M. Watson (Etats-Unis)

Manifestement, le "nettoyage ethnique", et son corollaire - les expulsions forcées et le vol à une échelle inimaginable -, c'est mal. Manifestement, les tentatives de déni de l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin, c'est mal. Et ce qui est encore le plus clair, c'est que la communauté internationale doit agir au nom de l'humanité et de concert pour corriger ces maux.

Le Conseil de sécurité a récemment adopté deux résolutions qui contribueront beaucoup à soulager les souffrances du peuple de Bosnie-Herzégovine. Conformément à l'esprit de ces résolutions, nous demandons à toutes les parties au conflit de coopérer avec les organismes responsables des secours pour garantir que l'aide humanitaire parvienne à ceux qui en ont besoin. La résolution 770 (1992) rappelle à toutes les parties au conflit que la communauté internationale ne tolérera pas davantage l'interruption de l'acheminement de l'aide humanitaire.

Il ressort clairement de la résolution 771 (1992) que la communauté internationale exige la vérité en ce qui concerne les centres de détention partout dans l'ex-Yougoslavie. Mon gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir toute les informations possibles en ce qui concerne ces centres et les communiquera rapidement au Conseil de sécurité. Nous demandons instamment à tous les autres gouvernements de faire de même. Nous attendons également avec impatience les conclusions du Rapporteur spécial nommé par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Lorsque ces informations seront réunies le monde décidera alors quelles sont les autres mesures à prendre.

Nous prions instamment toutes les parties d'oeuvrer ensemble afin de parvenir à un règlement négocié de la crise, et nous appuyons pleinement les efforts de la Communauté européenne et du Secrétaire général pour tenir une conférence sur la Yougoslavie, laquelle aura lieu à Londres, dans deux jours.

Les Etats-Unis rendent hommage aux efforts déployés à ce jour par le Secrétaire général et les organes des Nations Unies, ainsi que par la Communauté européenne, pour réduire les souffrances en Bosnie-Herzégovine. Nous saluons en particulier les hommes et les femmes de la FORPRONU, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et la Mission de surveillance

M. Watson (Etats-Unis)

européenne, et nous exprimons nos regrets les plus sincères à la suite de la disparition de ceux qui ont perdu la vie dans l'accomplissement de leur dangereuse mission humanitaire.

Enfin, je voudrais réaffirmer que mon gouvernement n'acceptera jamais les changements de frontière effectués par la force et l'intimidation. La position ferme de mon gouvernement est que les Etats-Unis ne reconnaissent pas la Serbie-Monténégro comme le successeur de l'ex-Yougoslavie. Par conséquent, la prétention de la Serbie et du Monténégro à vouloir occuper le siège - qu'ils estiment leur échoir automatiquement - de l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie en tant que Membre des Nations Unies ne peut être acceptée, et, de l'avis des Etats-Unis, cela devrait être confirmé par l'adoption de résolutions pertinentes par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. En attendant que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale prennent les mesures nécessaires, la participation des représentants de la Serbie et du Monténégro aux activités du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale doit être considérée comme ne préjugant en rien le règlement de cette question. Nous demandons à tous les Etats de mettre fin, de concert, à cette charade - à savoir que le régime brutal et expansionniste actuellement au pouvoir à Belgrade bénéficie des droits et privilèges de l'ex-Yougoslavie. Nous demandons instamment l'appui de tous en faveur de l'adoption, par le Conseil de sécurité, d'une résolution qui demande à l'Assemblée générale de préciser que la Yougoslavie d'autrefois n'existe plus. Prétendre le contraire ne rend service à personne.

M. AL-NI'MAH (Qatar) (interprétation de l'arabe) : Qu'il me soit permis tout d'abord, Monsieur le Président, de vous remercier des efforts constants que vous déployez à la tête des délibérations de l'Assemblée et mettre son rôle en lumière, lui permettant ainsi de parvenir à de meilleurs résultats. Je voudrais également remercier tous les Etats qui ont demandé la convocation de cette assemblée. Ils méritent notre reconnaissance pour ces efforts louables.

Les actes d'agression commis à l'encontre des non-Serbes qui font partie de la population de Bosnie-Herzégovine réveillent la conscience de l'humanité. La communauté internationale ne peut rester les bras croisés. L'agression doit être condamnée, et des mesures concrètes doivent être prises

M. Al-Ni'mah (Qatar)

pour la décourager et restituer à leurs propriétaires légitimes les droits et les territoires dont ils ont été spoliés. Les Nations Unies ne peuvent échapper à leur responsabilité face à cet acte d'agression, perpétré contre un Etat Membre reconnu comme tel par de nombreux autres Etats du monde entier. Nous devons donc envisager un plan d'action concrète dans le cadre de l'inscription de ce nouveau point à notre ordre du jour.

Le Conseil des ministres de mon pays, s'est réuni, sous la présidence de S. A. R. le Prince du Qatar, pour examiner les actes d'agression perpétrés par la République fédérale de Yougoslavie - Serbie et Monténégro - contre la Bosnie-Herzégovine. Après avoir étudié les résolutions des Nations Unies, en particulier la résolution 757 (1992) du Conseil de sécurité, le Conseil des ministres a adopté une résolution demandant que l'Etat du Qatar suspende immédiatement toutes relations avec la Serbie et le Monténégro dans tous les domaines excepté en matière d'aide humanitaire et médicale. Le Conseil des ministres a appuyé les efforts internationaux déployés pour mettre fin aux actes d'agression contre la Bosnie-Herzégovine. Telle est la position de mon pays sur le problème de la Bosnie-Herzégovine.

Nous demandons aux Nations Unies de faire face aux crimes commis en violation des droits de l'homme sous prétexte de "nettoyage ethnique", concept odieux qui rappelle certains événements odieux de l'histoire moderne. On pensait que pareils concepts étaient dépassés. Il incombe à la communauté internationale de faire face à cette agression par tous les moyens dont elle dispose, pour permettre à la Bosnie-Herzégovine de conserver son intégrité territoriale et de préserver les droits de son peuple - dans toutes ses diversités ethniques - à la liberté, à l'indépendance et à la dignité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

Si nous permettons à la communauté internationale de rester les bras croisés et de ne rien faire pour empêcher cette agression insensée, ce sera le présage de l'échec total du nouvel ordre mondial. Il est assez difficile de prédire les conséquences terribles qu'une telle attitude pourrait avoir dans d'autres parties du monde. C'est pourquoi ma délégation appuie le projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie, parce qu'il défend tous les

M. Al-Ni'mah (Qatar)

principes déjà évoqués. Je voudrais en particulier attirer l'attention sur la référence au Chapitre VII de la Charte qui figure au paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution.

Si ces actes d'agression ne cessent pas après l'adoption de ce projet de résolution, il incombera au Conseil de sécurité de prendre toutes les mesures pratiques pour restaurer la légitimité. Par le truchement de cette instance internationale, nous demandons que tous les efforts soient faits pour mettre fin au carnage perpétré contre le peuple de la Bosnie-Herzégovine par ceux qui persistent dans la tyrannie, ces despotes égarés drapés dans le manteau de l'inique fanatisme ethnique serbe, qui sont allés jusqu'à créer cette situation abominable, foulant aux pieds toutes les normes du droit et de la justice.

M. Al-Ni'mah (Qatar)

Il est grand temps que ces gens soient priés de rendre compte de leurs actes et qu'ils répondent aux appels de l'Organisation. Les actes de ces criminels, qui démolissent les piliers de l'histoire et de la civilisation et qui tuent des enfants, des adolescents, des hommes et des femmes en Bosnie-Herzégovine doivent cesser immédiatement; il faut les empêcher de continuer à commettre leurs crimes. Il est grand temps que la perpétuelle répression ethnique serbe cesse. Il est temps que la frénésie ethnique serbe, bouillante de haine, se calme et se transforme en amour, qui devrait se propager dans tout le pays, un pays où s'entremêlent diverses branches de la civilisation, civilisation qui était très éloignée des excès et de la haine. C'était un point de rencontre de peuples, le lieu où les piliers de la civilisation et de la créativité dans le domaine des arts et des lettres ont vu le jour.

Une certaine entente régnait au sein des générations précédentes. Quelle est la cause du conflit actuel? Combien de temps encore les peuples vont-ils continuer de se haïr et de commettre des actes d'agression? Nous attendons impatiemment l'adoption d'une résolution qui mettra fin aux souffrances en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes impatients de voir l'incendie s'éteindre, et d'apercevoir la lumière au bout du tunnel, promesse d'un avenir radieux pour ce peuple et du retour à la paix et à la justice pour tous les groupes ethniques.

La crise n'a pas été créée par la main de l'homme. Elle a été créée par une main haineuse, pour essayer de détruire des terres naguère pacifiques. Les organes internationaux devraient agir sérieusement pour mettre fin à toutes les souffrances. Les mains malfaisantes qui ébranlent les piliers de la civilisation en Bosnie-Herzégovine doivent reconnaître, que, dans notre communauté des nations, il n'y a pas de place pour les criminels destructeurs de civilisation; dans notre organisation il n'y a de place que pour ceux qui réclament une structure humaine plus riche, une structure embrassant les religions divines et faisant appel à l'amour et à la fraternité.

Dans notre monde il n'y a de place que pour ce qui est bon pour l'humanité. La marche de l'humanité représentée par l'Organisation n'a d'autre choix que de favoriser ce qui est bon et juste.

M. Al-Ni'mah (Qatar)

Dieu nous a créés en tant que peuples différents et que tribus différentes pour que nous puissions nous connaître. Chacun a sa propre religion. Il nous a créés pour que nous puissions vivre en harmonie et édifier le monde qui est le nôtre sur la base de la compassion de la paix et de la justice. D'autres représentants ont leur propre religion; j'ai la mienne. Puissent les peuples vivre heureux et puisse le monde vivre en paix!

M. SEIM (Norvège) (interprétation de l'anglais) : De l'avis du Gouvernement norvégien, la République fédérale de Yougoslavie, entité nouvelle constituée de deux seulement des ex-républiques yougoslaves, ne doit pas automatiquement être considérée comme l'Etat successeur de la République socialiste fédérative de Yougoslavie. La question devrait être réglée par les procédures d'admission appropriées dans les institutions internationales pertinentes.

Les atrocités commises contre la population civile de Bosnie-Herzégovine réclament une action immédiate de la part de toutes les nations. Nous devons continuer à rechercher un règlement pacifique négocié. La Norvège appuie les efforts de médiation déployés par les Nations Unies, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et la Communauté européenne en vue de trouver un règlement au conflit. Les sanctions adoptées contre les agresseurs doivent être effectivement appliquées et toutes les livraisons d'armes doivent être arrêtées. Le principe de l'intégrité territoriale et de la souveraineté doit être respecté.

La pratique du "nettoyage ethnique" est totalement inacceptable, et les rapports faisant état de violations des droits de l'homme dans les camps de détention nous préoccupent tous sérieusement. Nous nous félicitons de la nomination d'un Rapporteur spécial chargé d'examiner les conditions existant dans les camps de détention. Nous espérons que sa mission aura pour effet l'application d'un traitement plus humain aux prisonniers et la fermeture des camps. Nous devrions également garder présent à l'esprit un principe de droit international - l'obligation des Etats de poursuivre en justice et de punir les personnes coupables de crimes de guerre.

L'utilisation aveugle d'armes lourdes contre les civils et les violations flagrantes du droit international doivent cesser immédiatement. La Norvège a réagi de façon positive à l'initiative prise par le Secrétaire général en vue

M. Seim (Norvège)

de prendre des dispositions pour assurer la surveillance internationale de toutes les armes lourdes existant en Bosnie-Herzégovine, et elle a proposé à cet effet les services de 15 observateurs militaires.

Les résolutions 770 (1992) et 771 (1992) du Conseil de sécurité ont permis d'envoyer un message clair aux parties au conflit pour leur faire savoir que le monde ne saurait assister tranquillement les bras croisés aux attaques continuelles perpétrées contre la population civile en Bosnie-Herzégovine.

L'aide humanitaire internationale doit pouvoir parvenir à la population qui souffre. A cet égard, nous demandons instamment une fois de plus aux parties au conflit de coopérer avec les Nations Unies, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Comité international de la Croix-Rouge et les autres organisations pertinentes. Comme nous l'avons dit à Genève le 31 juillet, le Gouvernement norvégien, sous réserve de l'approbation par le Parlement, fournira une contribution supplémentaire de 20 millions de dollars au programme du HCR pour les réfugiés venant de la région du conflit.

Il y a un risque de voir le conflit déborder sur d'autres régions où existent des tensions ethniques et provoquer de nouvelles crises. Nous espérons que la décision prise récemment par la CSCE de déployer des observateurs internationaux au Kosovo, au Sandjac et dans la province de Vojvodine contribuera à désarmer la situation dans ces régions. La diplomatie préventive représente, à notre avis, une approche importante qui doit être explorée dans le cadre des efforts que nous déployons pour éviter que le conflit dans l'ex-Yougoslavie ne s'étende davantage.

M. BUDAI (Hongrie) (interprétation de l'anglais) : Nous nous félicitons de la tenue de ce débat sur la situation en Bosnie-Herzégovine à l'Assemblée générale. Depuis le début de la crise yougoslave, la Hongrie a plaidé en faveur d'un règlement pacifique du conflit par la négociation, sur la base des valeurs démocratiques et du respect du droit des nations à l'autodétermination ainsi que des droits de l'homme et des droits des minorités. Nous sommes fermement convaincus que la paix ne pourra être rétablie dans l'ex-Yougoslavie que grâce à un cessez-le-feu qui soit respecté et à un règlement négocié.

C'est dans cet esprit que la Hongrie se félicite de l'intensification des efforts déployés au niveau international par la Communauté européenne, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et l'ONU pour convaincre toutes les parties de régler leurs divergences à la table de conférence. La prochaine Conférence de Londres présente une occasion nouvelle et réelle de lancer un véritable processus de paix, et nous nous réjouissons de ce que le Secrétaire général des Nations Unies soit l'un des Coprésidents de cette conférence.

Notre délégation espère sincèrement que les participants à la Conférence de Londres, y compris les Coprésidents, ne ménageront aucun effort pour renforcer la paix et la sécurité internationales, rejeter les vellétés de modification des frontières par la force et protéger la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des Etats qui viennent de voir le jour dans le territoire de l'ex-Yougoslavie, y compris la Bosnie-Herzégovine.

Nous sommes profondément préoccupés des rapports qui continuent de nous parvenir au sujet des violations du droit humanitaire international commises à grande échelle, notamment les rapports concernant l'emprisonnement et les abus perpétrés contre des civils dans les camps, les prisons et les centres de détention situés à l'intérieur du territoire de l'ex-Yougoslavie, particulièrement en Bosnie-Herzégovine. La Hongrie suit avec une grande inquiétude l'escalade de la violence et la détérioration de la situation humanitaire dans la République de Bosnie-Herzégovine. Nous condamnons vivement l'horrible pratique d'"épuration ethnique", qui constitue une grave violation du droit humanitaire international.

M. Budai (Hongrie)

L'opinion publique hongroise et le Gouvernement hongrois sont profondément préoccupés par la misère humaine et les pertes matérielles infligées aux peuples de l'ex-Yougoslavie, y compris les violations continues et systématiques des droits de l'homme et des droits des minorités dont sont victimes des centaines de milliers de Hongrois vivant dans la province de Vojvodine. L'avenir des Hongrois et de toutes les autres minorités habitant les Etats slaves du Sud pourrait notamment être assuré par l'institution d'autonomies territoriales et culturelles.

Pour la République hongroise, le respect des droits de l'homme et des droits des minorités nationales n'est pas seulement une question juridique et humanitaire; elle fait aussi partie intégrante de la sécurité collective internationale. La situation alarmante des droits de l'homme dans plusieurs régions, y compris les provinces de Vojvodine, du Kosovo et de Sandjac, devrait être suivie de très près par les Nations Unies. A cet égard, nous nous sommes réjouis de la tenue d'une session extraordinaire de la Commission des droits de l'homme en vue d'examiner la situation en Bosnie-Herzégovine, ainsi que de la décision prise par la suite par le Conseil économique et social de nommer un Rapporteur spécial pour enquêter sur les allégations d'abus des droits de l'homme dans toute l'ex-Yougoslavie.

La voix des minorités nationales, y compris la population hongroise de Vojvodine, devrait également être entendue à la Conférence de Londres. La protection des droits de l'homme et la sécurité de toutes les minorités sont l'une des questions essentielles du conflit des pays slaves du Sud qui méritent d'être traitées avec la plus grande attention par les participants à la Conférence.

L'évolution favorable enregistrée ces dernières années a créé les conditions qui devraient permettre aux Nations Unies de mettre en pratique les buts et les principes consacrés dans leur Charte, en 1945. L'Organisation mondiale est désormais libérée des effets paralysants de l'affrontement entre grandes puissances et est à même de répondre plus efficacement aux défis lancés à la paix, à la sécurité et à la dignité de l'homme.

En tant qu'un des membres actuels du Conseil de sécurité, la Hongrie a appuyé l'adoption de la résolution 770 (1992), qui demande aux Etats Membres de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter, en coordination avec

M. Budai (Hongrie)

l'Organisation des Nations Unies, l'acheminement de l'assistance humanitaire partout où elle est nécessaire en Bosnie-Herzégovine, et la résolution 771 (1992), qui condamne toutes les violations du droit humanitaire international, y compris l'horrible pratique de l'"épuration ethnique". La communauté internationale devrait une fois de plus rappeler à tous ceux qui commettent ou qui ordonnent de commettre ces atrocités criminelles la responsabilité qui est la leur s'agissant de ces crimes.

La Hongrie se félicite de l'accord signé à Londres par toutes les parties bosniaques le 17 juillet 1992; cet accord comporte également des dispositions concernant le retour de tous les réfugiés. C'est avec plaisir que nous nous sommes joints à l'appel lancé pour demander que l'on profite au maximum du cessez-le-feu pour apporter une assistance humanitaire et des vivres dans toutes les parties de la Bosnie-Herzégovine. En dépit de l'accord et des résolutions du Conseil de sécurité, l'activité militaire se poursuit. Les attaques en cours d'éléments serbes en Bosnie, notamment les attaques impitoyables à l'artillerie lourde contre la population civile, compromettent l'acheminement de l'assistance humanitaire d'urgence dont les Bosniques ont tant besoin, menacent la sécurité du personnel de l'ONU et la vie de milliers de citoyens et les forcent de plus en plus à quitter leurs foyers et à chercher refuge à l'étranger.

La responsabilité de la tragédie de la Bosnie-Herzégovine et de l'action militaire menée contre cet Etat Membre des Nations Unies repose avant tout sur les dirigeants serbes, l'Armée populaire yougoslave et ceux qui cherchent à réaliser l'infâme notion et la dangereuse illusion de création d'un Etat-nation "ethniquement pur".

Il faut trouver d'urgence une solution politique négociée à la situation en Bosnie-Herzégovine, de même qu'il faut protéger et préserver la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et l'unité nationale de ce pays. Bien que la Conférence de Londres, qui doit s'ouvrir le 26 août, soit censée discuter des problèmes plus vastes de l'ex-Yougoslavie, nous espérons que la discussion qui se déroule actuellement à l'Assemblée générale sur la situation en Bosnie-Herzégovine et la résolution qui doit être adoptée encourageront utilement la Conférence. En même temps, nous savons

M. Budai (Hongrie)

qu'il reste un long chemin à parcourir avant d'arriver à une solution viable et à la paix, et que, par conséquent, l'Assemblée générale devrait elle aussi rester saisie de la question.

M. SNOUSSEI (Maroc) : La communauté internationale est confrontée à une grave situation dans laquelle un jeune Membre de notre organisation, la Bosnie-Herzégovine, est sérieusement menacé dans sa souveraineté, son intégrité territoriale et son existence même, en violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies.

M. Snoussi (Maroc)

La convocation d'urgence d'une reprise de session de notre Assemblée générale est donc pleinement justifiée et s'inscrit dans la volonté de tous les Membres de l'ONU d'épuiser tous les moyens pour trouver une solution à une situation qui nous révolte tous.

Le Maroc, à l'instar de tous les pays épris de paix et de justice, est horrifié par les événements sanglants qui se déroulent en Bosnie-Herzégovine et par la terreur qu'y font régner les Serbes au vu et au su de la communauté internationale, et ce, en flagrante violation des dispositions de la Charte des Nations Unies et des principes élémentaires du droit international humanitaire.

Dans son rapport au Conseil de sécurité du 12 mai 1992, le Secrétaire général signale :

"Tous les observateurs internationaux s'accordent à penser qu'on assiste actuellement à un effort concerté mené par les Serbes de Bosnie-Herzégovine, avec l'assentiment de [l'Armée nationale yougoslave] et à tout le moins un certain appui de la part de celle-ci - pour créer des régions 'ethniquement pures'." (S/23900, par. 5)

Il ajoute que :

"Les techniques utilisées consistent à saisir des territoires par la force militaire et à intimider la population non serbe." (Ibid.)

Depuis, la situation s'est malheureusement détériorée. En effet, cette agression s'est accompagnée d'un déplacement massif des populations civiles, particulièrement musulmanes, qui sont chassées par la violence, la terreur et les massacres. Des lieux de culte ont été détruits, des lieux de culte musulmans, juifs, catholiques. Des hôpitaux ont été attaqués. Des enfants innocents ont été sauvagement massacrés.

Le Royaume du Maroc ne peut que condamner ce véritable génocide et exprimer sa profonde indignation devant ces crimes barbares, ces traitements inhumains perpétrés de manière systématique contre des civils innocents. Et la communauté internationale ne peut, quant à elle, rester indifférente devant ces pratiques éhontées qui constituent une grave menace à la paix et à la sécurité internationales.

Au nom de cette abominable politique de "purification ethnique", plus de 2 millions de Bosniaques, en particulier musulmans, ainsi que d'autres

M. SNOUSI (Maroc)

confessions d'ailleurs, ont été chassés de leurs foyers. Des milliers et des milliers de Bosniaques non serbes sont internés dans des camps de concentration, où ils sont soumis aux traitements les plus inhumains et les plus dégradants. Nous les avons tous vus d'ailleurs l'autre jour à la télévision et dans la presse.

Le Royaume du Maroc, quant à lui, condamne énergiquement cette agression contre la Bosnie-Herzégovine ainsi que toutes les pratiques racistes de "purification ethnique" et de violations massives des droits de l'homme, car il s'agit là en fait d'un affront à la communauté internationale et d'une flagrante violation du droit humanitaire international, dont la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

C'est à notre communauté internationale qu'incombe la responsabilité de contenir ce nationalisme effréné qui a vu le jour et qui est à l'origine de la tragédie du peuple bosniaque et d'empêcher sa propagation à d'autres régions. Nous ne devons pas et nous ne pouvons pas laisser se reproduire les horreurs commises il y a 50 ans. Et une action collective conformément à la Charte des Nations Unies s'impose afin de mettre un terme aux souffrances humaines et à l'agression contre un Etat Membre.

Les dernières résolutions du Conseil de sécurité, qui constituent sans aucun doute un pas positif dans la recherche d'une solution à ce conflit, visent essentiellement l'acheminement de l'aide humanitaire et l'accès aux camps de détention par les organisations humanitaires telles que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Comité international de la Croix-Rouge.

L'aide humanitaire est certes nécessaire autant que l'amélioration des conditions inhumaines de détention, mais elles ne peuvent se substituer à la recherche urgente d'une solution juste et équitable garantissant à la Bosnie-Herzégovine son indépendance, son intégrité territoriale et sa souveraineté nationale. A ce propos, nous formulons l'espoir de voir la Conférence de Londres aboutir à un règlement de cette crise et permettre ainsi aux peuples de cette région de se réconcilier et de vivre comme par le passé dans l'harmonie et dans la concorde. Toutefois, pour réussir, cette

M. Enoussi (Maroc)

conférence devra bien sûr éviter les écueils, le fait accompli ou le démembrement de la Bosnie-Herzégovine, car, après tout ce drame, les craintes et les inquiétudes sont très légitimes.

Pour restaurer la paix, la Bosnie-Herzégovine doit d'abord retrouver la souveraineté sur l'ensemble de son territoire. Les personnes déplacées doivent également retourner dans leurs foyers et recouvrer leurs biens, et l'agression bien sûr doit cesser.

Ce sont là les conditions d'une paix juste et durable. Ce sont là les objectifs que nous devons garder à l'esprit si nous ne voulons pas que demain l'irréparable devienne une règle, si nous ne voulons pas que demain l'inadmissible, celui qui est commis chaque jour en Bosnie-Herzégovine, soit commis chez vous, chez nous.

Cette réunion doit être un appel, certes, mais aussi un avertissement de la communauté internationale à un de ses membres, qui a foulé aux pieds toutes les valeurs et toutes les règles. Puisse-t-il nous entendre!

M. AL-FAIHANI (Bahreïn) (interprétation de l'arabe) : Cette reprise de la session de l'Assemblée générale se déroule sur la toile de fond de la situation très difficile que traverse la Bosnie-Herzégovine, Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Ce n'est pas la première fois que les Nations Unies sont saisies de cette situation. En effet, le Conseil de sécurité a examiné à plusieurs reprises déjà la détérioration de la situation et adopté plusieurs résolutions, dont les plus récentes sont la résolution 770 (1992), adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte, et la résolution 771 (1992). En outre, le Conseil économique et social, a adopté une résolution sur la question à sa réunion du 18 août. Pourtant, en dépit des efforts déployés par les Nations Unies, les meurtres et l'effusion de sang continuent.

L'examen de la question de l'agression contre la Bosnie-Herzégovine à la présente session devrait tenir compte de ce que le problème revêt deux dimensions essentielles : la dimension politique et la dimension humanitaire.

Pour ce qui est de la dimension politique, le Conseil de sécurité a examiné la question dans plusieurs de ses résolutions. Ces résolutions - notamment la résolution 757 (1992) - définissent l'agresseur et la victime

M. Al-Fahawi (Bahreïn)

en Bosnie-Herzégovine. Le Conseil de sécurité a également examiné la question de la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine ainsi que de l'occupation de son territoire.

Pour ce qui est de la dimension humanitaire, la communauté internationale a été horrifiée par le spectacle des camps de concentration, où sont détenus des milliers de fils de la Bosnie-Herzégovine. La politique de "purification ethnique" se poursuit, suscitant le dégoût de l'humanité tout entière. Le meurtre, l'expulsion, le siège, la destruction, la privation de nourriture caractérisent cette agression. Cette situation existe toujours, sans exception pour les femmes, les enfants ou les vieillards. Dans cette situation, les principes les plus élémentaires du droit humanitaire ne sont même pas respectés.

La reprise de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale pour examiner la situation en Bosnie-Herzégovine vise à réaffirmer la position de la communauté internationale vis-à-vis de l'agression perpétrée contre la République de Bosnie-Herzégovine. Nous devrions pendant cette session prendre des mesures additionnelles pour éliminer les séquelles de cette agression.

M. Al-Faihani (Bahreïn)

La République de Bosnie-Herzégovine a besoin de l'appui de notre organisation internationale pour pouvoir jouer son rôle au sein de la communauté internationale. En même temps, il importe que le peuple de la Bosnie-Herzégovine puisse jouir de son droit inhérent à une vie pacifique, dans son propre pays. Cela ne pourra s'accomplir que par la réalisation des conditions suivantes : premièrement, le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine; deuxièmement, le respect du cessez-le-feu; troisièmement, la mise en application des mesures de sécurité collectives consacrées par la Charte et réitérées dans les résolutions du Conseil de sécurité; quatrièmement, la nécessité de mettre fin aux opérations de "purification ethnique", la fermeture des camps de concentration, la libération des détenus et le rapatriement des personnes expulsées; et, cinquièmement, l'acheminement de l'assistance humanitaire au profit des civils.

En conclusion, la communauté internationale est tenue plus que jamais d'assumer ses responsabilités historiques à l'égard de la population de Bosnie-Herzégovine. L'agression contre la Bosnie-Herzégovine n'intéresse pas seulement certains Etats en particulier mais tous les Etats Membres des Nations Unies. Notre organisation doit examiner cette question. Le temps a une importance capitale dans cette situation. Tout délai risque d'avoir des conséquences susceptibles d'affecter sérieusement la stabilité du monde entier.

M. SULIMAN (Soudan) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation rend hommage à la communauté internationale, représentée par les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour avoir convoqué rapidement cette réunion de l'Assemblée générale en vue d'examiner la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous espérons que cette session historique adoptera une résolution qui mettra un terme à cette tragédie humaine et trouvera une issue à cette situation, sur la base de la légitimité internationale et du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale.

L'histoire est sur le point de se répéter dans les Balkans. Le peuple de Bosnie-Herzégovine est une nouvelle fois victime d'une tragédie. Ce qui se passe en Bosnie-Herzégovine est un véritable conflit, qui menace la paix et la sécurité internationales et laisse présager un sombre avenir pour la sécurité mondiale.

M. Suliman (Soudan)

Au coeur de la question se trouve le fait qu'un Etat souverain et indépendant, Membre de l'Organisation internationale, est exposé à une agression extérieure conçue pour annexer son territoire, et en expulser par la force la population ou l'assassiner. Ce qui se produit actuellement en Bosnie-Herzégovine doit être condamné. Il ne s'agit pas d'une situation interne, mais d'une intervention de la part de certains milieux destinée à provoquer une escalade des combats; c'est une question qui menace la paix et la sécurité internationales. Si le monde entier ne réagit pas pour faire face à cette situation, il devra assumer sa part de responsabilité vis-à-vis des conséquences qui en découleront.

L'aide humanitaire doit bien entendu être fournie immédiatement, afin d'aider les hommes, les femmes et les enfants sans défense de ce pays. Cette assistance doit être fournie immédiatement et sans entrave du tout. Il faut également arrêter les combats, qui coûtent la vie à des civils sans défense. Il faut également mettre fin au processus d'"épuration ethnique", qui équivaut ni plus ni moins à de l'esclavage. C'est un processus de violence, de meurtre, d'expulsion forcée et de remplacement ethnique.

La milice serbe et l'Armée fédérale yougoslave violent la Charte des Nations Unies. La communauté internationale tout entière doit donc intervenir militairement afin d'assurer le retrait de ces armées d'invasion de la Bosnie-Herzégovine sans plus de retard. Les actes d'agression barbares commis par ces forces et d'autres milices en Bosnie-Herzégovine exigent que l'on prenne toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à ces actes et assurer le rapatriement des personnes qui ont été obligées de partir. Les actes des forces serbes violent le droit international et toutes les normes reconnues internationalement. Ces actes ont incité mon gouvernement à rappeler son ambassadeur de Belgrade. La Yougoslavie fédérale a perdu son statut et ne peut plus être reconnue. Nous espérons que d'autres Etats suivront notre exemple.

Ma délégation a étudié le projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie, et nous souhaitons faire les remarques suivantes.

Au dix-neuvième alinéa du préambule, l'Assemblée générale félicite le Secrétaire général, le Conseil de sécurité et les organismes des Nations Unies de leurs efforts. Nous ne pensons pas que ces louanges soient méritées.

M. Suliman (Soudan)

En fait, si ces efforts tellement louables avaient été faits les choses ne seraient pas ce qu'elles sont actuellement, et nous n'aurions pas été obligés de trouver un moyen de tenir une session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous souhaitons par conséquent à ce qu'il soit pris acte de nos réserves en ce qui concerne ces efforts.

Pour terminer, je dois faire une brève remarque.

Ces 10 dernières années, nous avons entendu nombre de déclarations dans lesquelles le terrorisme et les effusions de sang étaient associées à l'Islam et aux musulmans. La tragédie de Sarajevo a dénoncé ce mensonge et démystifié cette croyance. Il est temps de mettre fin à cette tromperie.

M. WISNUMURTI (Indonésie) (interprétation de l'anglais) :

L'Indonésie est profondément attristée par les événements tragiques qui se déroulent dans la région des Balkans. L'éclatement de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie, qui a conduit à l'émergence d'Etats nouvellement indépendants devenus Membres à part entière de l'Organisation des Nations Unies, a, tragiquement, abouti également à un conflit et à un massacre. Le monde est réellement choqué de ce que la naissance de ces nouveaux pays, moment d'orgueil propice à l'édification de nations, ait déchaîné des rivalités ethniques et religieuses séculaires, aboutissant à la violence aveugle et à la destruction massive. Nous sommes véritablement horrifiés par l'hostilité profonde qui a dressé des frères les uns contre les autres et coûté la vie à des milliers de victimes innocentes, notamment au sein de la population civile de Bosnie-Herzégovine. Lorsque des monuments religieux et historiques sont démolis et que des personnes sont déplacées de force, c'est l'héritage d'un peuple qui est en train d'être détruit.

L'Indonésie est profondément préoccupée par les violations de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de l'unité nationale de la République de Bosnie-Herzégovine, Membre des Nations Unies. Nous sommes sérieusement préoccupés par les violations massives des droits de l'homme perpétrées contre sa population, et en particulier par la politique et la pratique odieuses de l'"épuration ethnique", qui vise spécifiquement la communauté musulmane de Bosnie-Herzégovine. Ces violations des droits de l'homme et des normes communément acceptées sont particulièrement ignobles et totalement contraires

M. Wisnumurti (Indonésie)

à toutes les valeurs morales reconnues par les nations et les sociétés civilisées. Ceux qui commettent de telles violations devraient en être tenus pour responsables devant la communauté internationale.

Les rapports alarmants faisant état d'atrocités commises contre la population de Bosnie-Herzégovine - des femmes et des enfants - sont un cruel rappel de l'inhumanité dont l'homme est capable et que la création des Nations Unies visait à abolir. Les évictions forcées de populations autochtones, le flot croissant de réfugiés vers les pays voisins, et les violations répétées des accords de cessez-le-feu attestent de l'horrible tribut exigé de la Bosnie-Herzégovine et des difficultés endurées par sa population.

M. Wisnumurti (Indonésie)

Ce qu'il y a de particulièrement troublant dans toute cette tragédie, ce sont les délais et les obstacles auxquels se heurtent les efforts de secours humanitaire en faveur des populations civiles, qui ajoutent encore aux souffrances interminables de la population. L'aide humanitaire doit être accessible à tous les peuples du monde entier, sans entrave, si on veut en assurer la survie.

Nous partageons la douleur et l'indignation exprimées par la communauté internationale à cette tribune et dans d'autres instances. Nous convenons que la situation en Bosnie-Herzégovine ne peut être tolérée plus longtemps et qu'il faut y mettre fin rapidement. Nous prions instamment toutes les parties de respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de ce pays et de s'abstenir de reconnaître l'acquisition de territoire par la force ou par une "épuration ethnique" horrible. Nous sommes résolus à ne jamais tolérer le recours à la force, sous quelque forme d'agression ou d'ingérence extérieure que ce soit, contre l'intégrité territoriale d'un Etat Membre de l'ONU. De plus, les droits de l'homme et le droit humanitaire international doivent être respectés.

La Réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés, tenue en Indonésie en mai dernier, a elle aussi traité de cette question urgente, et des sentiments analogues ont été exprimés au sujet de la détérioration de la situation dans ce pays nouvellement indépendant, situation qui a suscité une vive indignation. Je tiens à rappeler que, dans leur communiqué de presse, les ministres ont exigé l'arrêt immédiat des hostilités et de l'effusion de sang et plaidé en faveur du plein respect de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et du déploiement de forces de maintien de la paix des Nations Unies. Ils ont également souligné l'importance de la préservation du patrimoine culturel de sa population et l'urgence de l'apport d'une aide humanitaire internationale, qui est récemment parvenue à certaines villes assiégées.

L'Indonésie regrette profondément que la communauté internationale n'ait pas été en mesure jusqu'à présent de traiter efficacement de la situation et de protéger la population de Bosnie-Herzégovine de l'effusion de sang et de l'injustice. Le défi qui nous attend consiste maintenant à trouver les moyens

M. Wisnumurti (Indonésie)

les plus efficaces de mettre un terme à la violence et de rétablir le respect de l'intégrité territoriale d'un Etat Membre de l'ONU.

Le Conseil de sécurité a franchi la première étape importante vers l'adoption de mesures efficaces susceptibles de mettre fin aux souffrances de la population de Bosnie-Herzégovine. Nous devons saisir cette chance et poursuivre les négociations en donnant à la diplomatie toutes les possibilités de succès dans la recherche d'une solution pacifique tout en évitant une escalade du conflit et de la destruction. Le Secrétaire général a un rôle central à jouer dans cet effort si nous voulons vraiment passer des opérations de maintien de la paix à la pacification. Tous les efforts doivent d'abord être déployés pour désamorcer la situation.

En tant que Membre de l'ONU, l'Indonésie a le devoir de respecter les dispositions des résolutions du Conseil de sécurité, et elle a pris des mesures en ce sens. Nous espérons sincèrement que l'établissement d'une paix stable et d'une Bosnie-Herzégovine harmonieuse, multiethnique et multireligieuse, libérée de toute ingérence extérieure, pourra être réalisé grâce à la négociation, et qu'il sera possible de mettre fin aux souffrances de sa population.

M. BATIOUK (Ukraine) (interprétation du russe) : La délégation de l'Ukraine a appuyé l'inscription, à l'ordre du jour de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, d'un nouveau point intitulé "La situation en Bosnie-Herzégovine". Cette question est l'une des plus pressantes et des plus importantes du programme de travail des Nations Unies.

Pour la régler, toutes les capacités de notre organisation doivent être mises à contribution, y compris les possibilités offertes par l'Assemblée générale. Cette instance, qui rassemble pratiquement tous les Etats du monde, dont tous les Etats directement impliqués dans le conflit qui se déroule sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, possède l'autorité et le poids politiques nécessaires pour ramener les parties en guerre à la raison et donc pour les aider à mettre fin à la guerre fratricide dans les Balkans, véritable flétriure pour l'Europe et toute l'humanité civilisée.

En dépit des démarches entreprises aux plans international et régional, la situation en Bosnie-Herzégovine continue d'empirer et a atteint un stade critique. Les parties en guerre poursuivent leurs activités militaires.

M. Batiouk (Ukraine)

Les normes du droit international sont grossièrement foulées aux pieds et des personnes totalement innocentes meurent. L'approvisionnement en vivres connaît une baisse catastrophique à Sarajevo et dans d'autres villes, plaçant les populations de cette région au bord de la famine et de l'anéantissement.

Les nouvelles faisant état de la violation, par les parties au conflit, des dispositions de la Convention de Genève du 12 août 1949 ont suscité une profonde préoccupation. A cet égard, la délégation de l'Ukraine souhaite appuyer les récentes décisions prises par le Conseil de sécurité, où il est demandé d'accorder aux organisations internationales pertinentes, dont le Comité international de la Croix-Rouge, l'accès immédiat, libre et constant aux lieux de détention des civils sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, particulièrement en Bosnie-Herzégovine, pour leur permettre de se livrer sur place à une enquête impartiale sur les informations concernant les traitements inhumains infligés à ces civils. Nous pensons que les parties au conflit feront tout leur possible pour faciliter cet accès.

L'Ukraine a réagi très sérieusement à l'appel lancé aux Etats par la résolution 770 (1992) du Conseil de sécurité, pour leur demander de prendre, à titre national ou dans le cadre d'organisations ou d'arrangements régionaux, toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'acheminement de l'assistance humanitaire à Sarajevo et partout où elle est nécessaire dans d'autres parties de la Bosnie-Herzégovine. A notre avis, la décision du Conseil de sécurité constitue avant tout un puissant instrument d'influence politique sur les parties au conflit. Nous voudrions beaucoup espérer que la raison et le bon sens prévaudront, éliminant du même coup la nécessité du recours à la force militaire pour assurer l'acheminement sans entrave des vivres et autres secours humanitaires.

En ce qui concerne les violations des droits de l'homme sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, l'Ukraine se doit d'appeler l'attention de la communauté internationale sur la situation désastreuse de la minorité ukrainienne, notamment à Prnjavor en Bosnie-Herzégovine, à Vukovar en Croatie et dans les villages de Miklushevci et de Petrovci en Voïvodine, qui sont actuellement sous le contrôle des Serbes. Les Ukrainiens sont constamment soumis à des fouilles et à des mesures d'intimidation de la part de la police. Ils sont chassés de leurs foyers, dépossédés de leurs biens et contraints de participer

M. Batiouk (Ukraine)

à des activités militaires. Dans certains cas, de sévères représailles ont été exercées contre la population civile. En fait, il ne reste pratiquement plus rien des agglomérations ukrainiennes des provinces de Vukovar et de Petrovci. La minorité ukrainienne est également victime de persécutions religieuses. Ses églises ont été ou saisies ou détruites.

Les gens réclament justice et demandent à être traités humainement - principes que l'Organisation des Nations Unies est censée défendre. C'est pourquoi nous appuyons la proposition contenue dans l'intervention du représentant de la Hongrie, selon laquelle la Conférence de Londres devrait également prêter l'oreille aux minorités nationales, qui ne sont pas directement parties au conflit et n'en sont que les victimes impuissantes.

M. Hattouk (Ukraine)

Comme d'autres pays, l'Ukraine est profondément préoccupée par les actes criminels et les provocations commises par les parties belligérantes contre des unités de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU). Suite à ces actes délibérés, deux officiers du bataillon ukrainien ont été tués et 12 autres soldats ont été blessés à des degrés divers. Les contingents d'autres Etats ont également subi des pertes sérieuses.

Comme le Présidium du Soviet suprême de l'Ukraine l'a souligné dans une déclaration du 21 août dernier :

"Les coups de feu intentionnels et provocateurs tirés contre les contingents de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) constituent une violation grossière des normes et principes du droit international et risquent d'être considérés par les pays qui ont envoyé des contingents militaires pour accomplir l'oeuvre de maintien de la paix des Nations Unies comme des actes agressifs dirigés contre leurs ressortissants."

De même, le Présidium du Soviet suprême de l'Ukraine a exigé vigoureusement que les parties au conflit prennent toutes les mesures nécessaires pour mettre fin immédiatement et inconditionnellement aux actes délibérément commis contre le bataillon ukrainien au sein des forces de maintien de la paix des Nations Unies. Le Parlement ukrainien a lancé un appel pressant au Secrétaire général de l'ONU et au Conseil de sécurité, leur demandant instamment d'user de toute l'autorité et de tout le potentiel de l'Organisation pour mettre en oeuvre la résolution 770 (1992) du Conseil de sécurité, de façon à garantir une protection maximale au personnel militaire du contingent de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Gouvernement de l'Ukraine est convaincu que la solution d'ensemble du conflit qui fait rage sur le territoire de l'ex-Yougoslavie ne peut être trouvée que par des moyens pacifiques, à la table des négociations. De plus, les principes fondamentaux du respect des droits de l'homme, les droits des minorités nationales et les droits des peuples à résoudre eux-mêmes la question de leur propre structure politique devraient constituer la pierre angulaire de tout règlement. Nous attachons une grande importance à la tenue de la conférence internationale sur la Yougoslavie sous la coprésidence de l'ONU et de la Communauté européenne, dont la première étape doit commencer

M. Natlouk (Ukraine)

après-demain, 26 août, à Londres. A notre avis, cette instance représentative peut être le cadre approprié de la recherche des moyens de règlement du conflit, conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes et mécanismes de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

A notre avis, l'examen de la situation en Bosnie-Herzégovine nous offre la possibilité, à la veille de la Conférence de Londres, de comparer les positions de nombreux Etats et de permettre ainsi aux parties yougoslaves au conflit de réfléchir à la situation et de s'engager à nouveau sur la voie d'un règlement politique à ce conflit interminable. A cet égard, l'Ukraine a noté des changements substantiels dans la position de la République fédérale de Yougoslavie, changements exposés dans une lettre adressée par M. Panic au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général. A notre avis, la position clairement déclarée de Belgrade - qui reconnaît les frontières de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie comme étant des frontières internationales et qui reconnaît également les frontières actuelles de la Bosnie-Herzégovine, l'absence de revendications territoriales et l'inadmissibilité de l'"épuration ethnique" - peut jouer un rôle positif dans la recherche de moyens de régler le conflit.

Il est nécessaire que les parties soient conscientes de ce que les déclarations et les accords politiques doivent être suivis d'actions concrètes. Car peu importe combien d'accords de cessez-le-feu ont été conclus en Bosnie, aucun n'a suffisamment duré pour rétablir la paix.

Pour terminer, la délégation de l'Ukraine aimerait souligner que le projet de résolution dont nous sommes saisis, qui figure au document A/46/L.76, répond en général à la tâche consistant à créer les conditions nécessaires à une conclusion rapide du conflit en Bosnie-Herzégovine. L'essentiel, à notre avis, c'est qu'il indique clairement à toutes les parties au conflit que la communauté internationale est prête à utiliser tous les moyens disponibles pour encourager un règlement dans la poudrière des Balkans et à favoriser le respect des droits de l'homme et des libertés. Notre délégation appuie donc le projet de résolution.

M. ELHOUDERI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : La reprise de la session de l'Assemblée générale a pour but d'examiner un problème qui représente une violation flagrante de la paix et de

M. Elhoudari (Jamhuriya arabe libyenne)

la sécurité internationales, problème résultant de la prolifération des conflits dans l'ancienne République de Yougoslavie. Ce pays est aujourd'hui la scène d'actes d'agression commis par des frères qui, hier encore, vivaient dans la paix et l'amitié.

Notre pays, conscient de la gravité de la situation, a essayé de combler le fossé qui sépare ces frères, et ce, dès le début de la crise. Il leur a demandé de rechercher des solutions pacifiques afin d'éviter un bain de sang et d'instaurer un climat de stabilité dans la région. A cet égard, mon pays a établi des contacts avec la Yougoslavie, pays lié au mien par des relations bilatérales d'amitié, ainsi qu'avec les pays du Mouvement non aligné, au sein duquel la Yougoslavie, avec ses différents groupes ethniques, a joué un rôle pionnier. Elle a défendu les intérêts du tiers monde grâce au rôle qu'elle a joué au sein du Mouvement des non-alignés.

Nous sommes remplis de tristesse par l'agression qui se déroule en Bosnie-Herzégovine, nouveau Membre de l'ONU. Les actes d'agression commis par des éléments serbes, appuyés par l'armée yougoslave, au vu et au su du monde entier, constituent avec les massacres croissants, les destructions, le siège, la famine et les camps de concentration, des pratiques qui violent les droits de l'homme et qui enfreignent toutes les lois et normes internationales.

Cela montre clairement que le monde est toujours gouverné par l'arrogance du pouvoir et l'imposition de la volonté du fort sur le faible par la menace et l'expansion. L'Assemblée générale, réunie en cette reprise de session, exprime clairement l'impatience de la communauté internationale, l'inquiétude soulevée par les pertes humaines et matérielles en Bosnie-Herzégovine, et le danger accru que ce problème fait courir à la paix et à la sécurité internationales. Cette réunion est un test pour l'organisation internationale, un test pour sa crédibilité et son aptitude à régler les problèmes qui menacent la paix et la sécurité internationales.

M. Elhouderi (Jenahiriya arabe libyenne)

Cette réunion exprime également le sentiment de frustration et de désespoir ressenti à la suite de l'échec de tous les efforts tentés pour mettre fin à la détérioration grave de la situation, créer des circonstances propices à un retour à la paix et à la stabilité et prendre des mesures importantes pour mettre un terme aux souffrances d'un peuple soumis à l'exode, à la destruction et à l'anéantissement.

Nous condamnons les atrocités commises contre les musulmans en Bosnie-Herzégovine et nous nous associons aux efforts déployés par la communauté internationale pour fournir une aide humanitaire à ceux qui en ont besoin et les sauver de la mort et permettre aux organisations internationales de mener à bien leurs tâches humanitaires.

Nous sommes également préoccupés par la nécessité de trouver les moyens susceptibles de garantir au peuple de Bosnie-Herzégovine de pouvoir recouvrer ses biens et de jouir de sa souveraineté, de son intégrité territoriale et de son indépendance politique.

Pour terminer, nous demandons qu'il soit mis fin à l'agression. Si l'on veut mettre fin au conflit et instaurer un cessez-le-feu, il faut emprunter la voie de la sagesse. Nous demandons l'arrêt immédiat des activités militaires ainsi que le rétablissement de la paix et de la sécurité. Il faut mettre fin aux politiques d'agression contre la Bosnie-Herzégovine et parvenir à un règlement pacifique du problème.

M. KAWTHAR (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) :

L'histoire a été témoin de nombreux crimes particulièrement horribles. Nous espérons qu'ils ne se répéteraient pas une fois révolue l'époque de la barbarie et avec l'avènement de la deuxième moitié du XXe siècle, alors que les barrières entre les nations ont été supprimées et que les vaisseaux spatiaux sillonnent l'espace. Il n'existe aucun endroit sur cette terre où un criminel puisse détruire une nation, ou un fou violer une ville pour sa propre satisfaction ou son profit sans être châtié.

En ce moment Sarajevo brûle; les nouvelles et les images de la destruction de la ville et de ses occupants nous sont transmises par les agences de presse, les journaux, la télévision et les institutions internationales, ainsi que par ceux qui fuient la destruction, alors que nous parvenons de la République de Bosnie-Herzégovine des appels à l'aide.

## M. Kawthar (Arabie saoudite)

Ce spectacle, ces violations dangereuses perpétrées par les forces serbes ou des forces appuyées par la partie serbe de l'autre côté de la frontière bosniaque, sont des violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République. Les violations graves des droits de l'homme et du droit international, l'occupation continue du pays, le carnage et la destruction de biens, l'évacuation forcée, le viol, les arrestations et le traitement inhumain dans les prisons et les camps de détention sont tous motivés par la politique répugnante de purification raciale, au mépris total des vies et des biens du peuple bosniaque. Ces crimes encourrent des peines juridiques et sont condamnés par la Charte, et nous en rejetons les raisons aussi bien que les effets et les résultats.

Selon certains rapports, des dizaines de milliers de personnes sont mortes à la suite de ces crimes et plus de 170 000 musulmans et Croates sont détenus dans des camps serbes. Plus d'un million de personnes sont victimes de la pénurie de vivres et de médicaments. En plus du nombre croissant de personnes déplacées, qui s'élève maintenant à plus de 2 millions, les dommages sont estimés à des milliards de dollars. Selon certains experts, il se pourrait que plus de 200 000 personnes meurent durant l'hiver prochain si la situation reste ce qu'elle est.

Le Gouvernement de mon pays, le Royaume d'Arabie saoudite, suit de près et avec anxiété ce qui se passe. Il suit attentivement les actes sanglants perpétrés à l'intérieur des nouvelles républiques qui, après la désintégration de la Yougoslavie, sont devenues indépendantes, et il est très préoccupé par ce qui se passe en Bosnie-Herzégovine. Mon pays s'associe à la condamnation prononcée par le reste du monde à l'égard de ces violations barbares et dangereuses des principes de la Charte et de la coopération humaine et de l'agression continue. Il appuie le droit de la République de Bosnie-Herzégovine à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à la sécurité.

Le Gouvernement saoudien poursuit ses efforts avec différents Etats amis pour sauver les enfants de ce peuple en lutte. Il continue également de lui envoyer une aide financière et matérielle pour soulager ses souffrances. Sur ordre du Gardien des deux mosquées saintes, le Roi Fahd bin Abdul Aziz al Saud, une Haute Commission a été créée pour collecter et dépêcher une aide

M. Kawthar (Arabie saoudite)

humanitaire et financière importante afin de soulager les souffrances du peuple de Bosnie-Herzégovine et de faire en sorte qu'il reçoive cette aide quotidiennement.

L'agression continue perpétrée contre le peuple et le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine par les forces serbes, ou des forces appuyées par les Serbes, jointe à toutes les violations auxquelles j'ai fait allusion font qu'aux yeux de l'histoire, c'est le Gouvernement serbe qui en porte la responsabilité. C'est une violation de la Charte des Nations Unies, un défi lancé à chacun de nous et un abus des accords de cessez-le-feu conclus sous les auspices de la Communauté européenne ou des Nations Unies. C'est une tentative dangereuse pour imposer une situation de fait, politique et militaire, à laquelle nous et la communauté internationale continuerons de nous opposer, jusqu'à ce que la légitimité soit restaurée dans tout le territoire de Bosnie-Herzégovine. Il nous faut lancer un avertissement : si cette situation se prolonge, elle entraînera de nouvelles souffrances et créera un précédent grave qui sera imité par d'autres aventuriers à l'avenir.

Nous demandons à la communauté internationale rassemblée ici, qui représente tous les pays du monde, de laisser parler sa conscience et de prendre immédiatement des mesures pour aider la Bosnie-Herzégovine à renforcer sa défense. Nous devrions éliminer tous les obstacles à l'acquisition des armes destinées à la défense et faire tout ce qui est nécessaire pour garantir la sécurité et la sûreté du peuple de Bosnie-Herzégovine et permettre à son gouvernement de contrôler son territoire, dans le respect de sa souveraineté et de son indépendance politique.

Nous demandons instamment aussi que toutes les mesures nécessaires soient prises pour mettre fin à l'agression contre la Croatie ainsi qu'à l'agression potentielle contre les autres parties de l'ex-République yougoslave, en particulier le Kosovo. L'agresseur doit comprendre qu'il ne tirera aucun profit de son agression, politiquement ou régionalement, et qu'une fois l'aventure terminée, ce sera lui le perdant.

La délégation saoudienne s'associe aux orateurs précédents qui ont rejeté les revendications du gouvernement de Belgrade à la succession du Gouvernement de l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie. Ce gouvernement doit

M. Kawthar (Arabie saoudite)

prouver qu'il est qualifié pour être membre de la communauté internationale, et sa demande devrait être soumise à l'examen des Etats Membres avant que son adhésion ne puisse être approuvée. C'est un défi pour la communauté internationale.

Nous appuyons vigoureusement le projet de résolution, qui représente le moins que la communauté internationale devrait faire. La crise ne concerne pas seulement la Bosnie-Herzégovine ou les Etats de l'ex-Yougoslavie; elle concerne tous les Membres des Nations Unies. Alors que nous sommes confrontés à cette crise, c'est l'intégrité des Nations Unies qui, une fois de plus, est mise à l'épreuve.

M. JOVANOVIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour parler de la situation extrêmement dangereuse en Bosnie-Herzégovine, qui faisait autrefois partie intégrante de la République socialiste fédérative de Yougoslavie. Le sort des populations de Bosnie-Herzégovine nous affecte tous très sérieusement. Nous regrettons profondément les lourdes pertes en vies humaines et les ravages causés par la guerre civile inter-ethnique et religieuse qui y fait rage. Nous avons entendu les nombreux appels à la paix lancés par les orateurs précédents, et nous voulons y ajouter la voix de la République fédérale de Yougoslavie qui, pour sa part, fait tout ce qu'elle peut pour réaliser cette paix.

Malheureusement, nous avons aussi entendu proférer un certain nombre d'accusations sans fondement contre la République fédérale de Yougoslavie, allant même jusqu'à l'accuser d'agression. Voilà pourquoi nous tenons à saisir cette occasion pour présenter à notre tour certains faits qui, malheureusement, sont très rarement pris en considération.

Aux termes de sa constitution, la Bosnie-Herzégovine est un Etat formé de trois nations libres, égales, constitutives - Musulmans, Serbes et Croates - qui adoptent les décisions les plus importantes par consensus dans les organes les plus élevés du pouvoir. Le consensus, outre le principe de l'égalité, a été l'une des pierres angulaires du système et de l'existence de cette république.

Les problèmes sont apparus précisément parce que l'on a méconnu ces principes au moment où l'avenir de la Yougoslavie devait être décidé. L'intérêt des Serbes de Bosnie-Herzégovine, qui souhaitaient continuer de faire partie de la Yougoslavie n'a pas été pris en considération. Au contraire, des solutions qui ne respectaient pas leurs aspirations leur ont été imposées. Une reconnaissance prématurée de la Bosnie-Herzégovine était contraire aux décisions de la Conférence sur la Yougoslavie, selon lesquelles nul ne devait reconnaître aucune des républiques yougoslaves tant que l'issue positive et définitive de la Conférence sur la Yougoslavie ne serait pas établie; cela a abouti à l'éclatement d'une guerre civile à grande échelle en Bosnie-Herzégovine. En outre, cette reconnaissance hâtive a pratiquement éliminé tous les espoirs de la Conférence sur la Bosnie-Herzégovine; c'était aussi contraire à la position prise par le Secrétaire général et son envoyé

M. Jovanovic (Yougoslavie)

personnel. L'erreur que constitue cette reconnaissance ne peut être redressée par une nouvelle décision erronée de se lancer dans une intervention militaire. On ne répare pas une injustice par une autre injustice.

Pour ce qui est des Serbes bosniaques, ils représentent plus d'un tiers de la population totale de la Bosnie-Herzégovine; ils habitent ces territoires depuis des siècles. Ce qui veut dire que la présence de ces Serbes en Bosnie-Herzégovine ne date pas d'hier. Ils ne sont pas venus non plus de Serbie ni de la République fédérale de Yougoslavie, pas plus qu'ils n'ont commis d'agression, comme on le prétend souvent. Par conséquent, les Serbes, comme les Musulmans et les Croates, sont l'une des trois nations constitutives de Bosnie-Herzégovine.

Parallèlement aux pressions nationalistes visant à provoquer la sécession de la Bosnie-Herzégovine de la Yougoslavie, une impitoyable campagne médiatique et politique a été lancée, et des pressions ont été exercées pour condamner les Serbes qui s'opposent à cet acte. Cela a provoqué l'inquiétude, voire la peur, parmi les Serbes de Bosnie, ce qui est compréhensible étant donné qu'il y a un demi-siècle, la population serbe qui vivait dans ce territoire a été victime d'un terrible génocide perpétré contre lui par les forces croates et musulmanes pronazies et profascistes.

La campagne de propagande a finalement amené la reconnaissance internationale du Gouvernement de Bosnie-Herzégovine, contre la volonté des Serbes bosniaques et sans leur participation. La volonté et le droit d'une des trois nations de Bosnie-Herzégovine, à savoir les Serbes, à exercer son droit à l'autodétermination n'ont pas été respectés, alors que, parallèlement, ce droit a été accordé aux Musulmans et aux Croates. Les membres de l'Assemblée jugeront d'eux-mêmes si cela est conforme aux principes de l'autodétermination établis par les Nations Unies et consacrés dans la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, dans un certain nombre d'autres instruments juridiques internationaux et dans des documents politiques tels que l'Acte final d'Helsinki.

Dès le début des hostilités en Bosnie-Herzégovine, la République fédérale de Yougoslavie voisine a été, de manière injustifiable, accusée d'agression, et on a délibérément créé l'impression que la Yougoslavie s'ingère dans les

M. Jovanovic (Yougoslavie)

affaires de la Bosnie-Herzégovine. La préoccupation légitime des Serbes de Yougoslavie à l'égard du sort de leurs frères serbes de Bosnie-Herzégovine est donc assimilée à une agression, bien que cette préoccupation n'implique aucune ingérence dans les affaires intérieures de la Bosnie-Herzégovine.

Nous appuyons la demande contenue dans le projet de résolution visant l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat et effectif en Bosnie-Herzégovine. Nous condamnons les violations des droits de l'homme et "l'épuration ethnique". Nous nous sentons toutefois tenus d'appeler l'attention sur les déclarations qui déforment tout simplement les faits et sur certains passages du projet de résolution qui sont absolument contraires à toute volonté sincère de trouver un règlement à la guerre civile en Bosnie-Herzégovine et de rétablir la paix.

L'étendue de la déformation des faits apparaît à l'évidence dans le projet de résolution dont nous sommes saisis, qui demande le retrait de l'Armée nationale yougoslave de tout le territoire de la Bosnie-Herzégovine. Quiconque s'intéresse réellement à ce qui se passe doit connaître la décision prise par le Gouvernement yougoslave au sujet du retrait complet de l'armée yougoslave de Bosnie-Herzégovine. Tout le monde sait que depuis le 20 mai, il ne reste plus un seul soldat de la République fédérale de Yougoslavie sur ce territoire, comme l'a confirmé récemment et sans ambiguïté le général Nambiar, commandant de la Force de protection des Nations Unies. Par conséquent, nous trouvons ahurissant que l'Armée nationale yougoslave soit maintenant priée, par ce projet de résolution, de se retirer.

Deuxièmement, aucune partie à la guerre civile n'est innocente en ce qui concerne la pratique odieuse de "l'épuration ethnique", et, par souci de vérité, cela devrait être clairement consigné dans le projet de résolution. Qu'il me soit permis de rappeler à l'Assemblée que l'"épuration ethnique" a en fait commencé dans la province serbe du Kosovo, que 200 000 Serbes ont été forcés de quitter sous la pression exercée par les séparatistes albanais tout au long des 20 dernières années.

M. Simon Wiesenthal, historien éminent de l'Holocauste, a dit que "les premiers réfugiés du conflit yougoslave étaient les 40 000 Serbes qui avaient fui la Croatie". La même pratique a été introduite à nouveau par les forces croates lorsqu'elles ont envahi l'Herzégovine en mars de cette année. Ce qui

M. Jovanovic (Yougoslavie)

fait que, sur les 60 000 Serbes qui, jusqu'en mars dernier, vivaient dans cette région, il ne reste plus que quelques centaines.

C'est pourquoi nous persistons à dire que "l'épuration ethnique" est inacceptable et immorale, quel qu'en soit l'auteur. Le projet de résolution devrait être équilibré s'il veut réellement marquer des points sur cette question.

Le septième alinéa du préambule, qui évoque la sérieuse détérioration des conditions de vie des Musulmans et des Croates en Bosnie-Herzégovine, est un exemple patent de discrimination. Pourquoi la troisième nation constitutive - les Serbes de Bosnie-Herzégovine - n'est-elle pas mentionnée? Leurs conditions de vie se sont également fortement détériorées, ainsi qu'en témoignent plusieurs centaines de milliers d'entre eux qui ont cherché refuge en Yougoslavie. Pourra-t-on trouver une solution à la crise si un tiers de la population de Bosnie-Herzégovine continue d'être exclue de cette manière?

M. Jovanovic (Yougoslavie)

Le paragraphe 3 du dispositif ne correspond pas à la réalité sur le terrain. Ce n'est qu'un nouvel exemple des efforts continuels faits pour tenter de jeter le blâme sur l'une des parties, laquelle ne le mérite pas car, comme je l'ai déjà dit, depuis le 20 mai, il n'y a plus un seul soldat de l'armée yougoslave sur le sol de la Bosnie-Herzégovine. Au contraire, il ressort à l'évidence, ainsi que du témoignage de témoins oculaires et du rapport du Secrétaire général, que l'armée croate est la seule force militaire étrangère en Bosnie-Herzégovine.

Au paragraphe 4 du dispositif, le Conseil réaffirme l'appui au Gouvernement et au peuple de la Bosnie-Herzégovine. Etant donné que trois des peuples qui constituent cette république y vivent, la question se pose de savoir auquel de ces peuples le projet de résolution exprime son appui. Ce manque d'équité et les appels adressés à toutes les parties, en plusieurs endroits du projet de résolution - ce qui devrait toujours être le cas -, constituent en fait un manque de logique qui risque d'être préjudiciable et d'entraîner une détérioration de la situation en Bosnie-Herzégovine, puisque le projet n'offre son appui qu'à une seule partie au conflit.

Les demandes d'intervention militaire sont elles aussi très dangereuses, et pas seulement parce que cela signifie ajouter des armes à une situation de guerre civile déjà caractérisée par une énorme accumulation d'armements. Cette demande présente un autre danger, en ce sens qu'elle s'appuie sur des forces qui, en Bosnie, ne souhaitent pas la fin du conflit armé et qui voient dans la participation de forces armées étrangères une aide apportée aux deux autres parties à la guerre civile.

J'aimerais demander à cette instance laquelle des trois nations qui constituent la Bosnie-Herzégovine doit être appuyée par l'intervention armée des Nations Unies et de me dire, en conséquence, ce que nous pouvons faire pour empêcher que le conflit ne s'étende à la suite de cette intervention. De nombreux milieux officiels - la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), les experts militaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ainsi que ceux d'autres armées et d'autres pays - ont insisté là-dessus, mais manifestement personne n'a entendu ces avertissements.

A notre avis, seule la négociation politique permettra d'arriver à une solution, et nous suggérons donc que l'accent soit mis là-dessus, afin

M. Jovanovic (Yougoslavie)

d'éviter des évaluations et des condamnations partiales, de façon que cette négociation politique puisse être acceptée par toutes les parties et atteindre son but. Une solution politique qui a une chance de réussir serait que les trois parties conviennent d'un système cantonal ou confédéral pour leur Etat commun. Ce principe a déjà été adopté lors de la Conférence sur la Bosnie-Herzégovine présidée par l'Ambassadeur Cutilleiro, mais a été rejeté par la suite par la partie musulmane.

Il est d'un intérêt vital pour le Gouvernement et le peuple de la République fédérale de Yougoslavie d'instaurer dès que possible une paix absolue et de parvenir à une solution juste dans l'ensemble du territoire, ainsi que de régler de toute urgence et de façon démocratique les problèmes des Etats issus de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie. A cet égard, il nous incombe avant tout de mettre immédiatement et inconditionnellement fin au conflit tragique en Bosnie-Herzégovine et d'en amorcer le règlement pacifique sur la base d'un accord entre les trois nations qui y vivent. C'est ce qu'ont souligné conjointement les Premiers Ministres de la République fédérale de Yougoslavie et de la République de Turquie, MM. Panic et Demirel, le 12 août 1992, à l'occasion de la visite du Premier Ministre yougoslave à Ankara.

A cette fin, le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie a, pour sa part, pris les mesures suivantes :

Le Gouvernement yougoslave rejette catégoriquement le recours à la force pour modifier les frontières entre les pays, et il propose un cessez-le-feu immédiat en Bosnie-Herzégovine.

Le Gouvernement yougoslave propose le retrait, sous contrôle international, de tous les équipements lourds des trois parties au conflit.

Le Gouvernement yougoslave propose la démilitarisation de tout le territoire de la Bosnie-Herzégovine, démilitarisation qui doit résulter d'un règlement politique réalisé dans le cadre de la Conférence sur la Bosnie-Herzégovine ou de la Conférence de Londres.

La Yougoslavie accepte les frontières et elle n'a aucune prétention territoriale en ce qui concerne la Bosnie-Herzégovine. Elle appuiera tout accord conclu par les trois peuples qui constituent la Bosnie-Herzégovine.

M. Jovanovic (Yougoslavie)

La Yougoslavie rejette catégoriquement la pratique barbare de l'"épuration ethnique" sous quelque forme que ce soit et toutes ses conséquences tragiques, et elle traduira en justice tout citoyen yougoslave dont elle aura la preuve qu'il s'est livré à un acte d'"épuration ethnique". La Yougoslavie coopérera pleinement et librement à toute enquête internationale sur l'"épuration ethnique".

La Yougoslavie a proposé que l'Organisation des Nations Unies soit chargée d'observer en permanence tous les camps de prisonniers situés en Bosnie-Herzégovine, et elle a offert d'aider à trouver un accord sur l'échange de toutes les personnes détenues et de tous les prisonniers de guerre entre les trois parties en Bosnie-Herzégovine.

La Yougoslavie coopérera de toutes les manières possibles afin d'assurer l'acheminement pacifique de l'aide et des secours humanitaires aux populations de Bosnie-Herzégovine. Elle propose à cette fin que l'on utilise gracieusement l'aéroport international de Belgrade, d'où l'aide humanitaire peut être acheminée rapidement et en toute sécurité par route jusqu'aux faubourgs de Sarajevo et d'autres villes situées le long de la route reliant Belgrade à Sarajevo. La Yougoslavie est également disposée à participer à cet effort humanitaire en fournissant des vivres et des médicaments prélevés sur ses propres réserves.

La Yougoslavie pense qu'il faudrait aider les réfugiés et les personnes déplacées par la guerre civile en Croatie et en Bosnie-Herzégovine à rentrer chez eux et à reconstruire leurs foyers, et elle est disposée à coopérer de toutes les façons possibles à un tel effort. Il y a actuellement en Yougoslavie plus de 500 000 réfugiés qui sont secourus et pris en charge par des parents, des amis, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les organismes du Gouvernement yougoslave. Plus de 60 000 de ces réfugiés sont des Musulmans et des Croates de Bosnie-Herzégovine; certains sont originaires de Croatie.

Le Premier Ministre et Ministre de la défense yougoslave a tenté, par tous les moyens dont il dispose d'empêcher que les combattants de la guerre civile en Bosnie-Herzégovine ne reçoivent de l'aide de la Yougoslavie. Mais l'expérience montre qu'il ne manque jamais de gens prêts à profiter de ce genre de situation. C'est pourquoi il a été proposé que les Nations Unies

M. Jovanovic (Yougoslavie)

prêtent leur aide pour la surveillance de tous les postes frontières situés entre la Yougoslavie et la Bosnie-Herzégovine. La création, par les Nations Unies, de postes d'observateurs à tous les postes frontières communs avec la Bosnie-Herzégovine et la fourniture d'observateurs à tous les aérodromes de l'armée yougoslave - idée qui a déjà été avancée - seraient également très appréciées.

Je viens d'énumérer certaines des propositions faites par mon gouvernement concernant le règlement de la situation tragique en Bosnie-Herzégovine.

A ce jour, nous n'avons reçu pour toute réponse qu'une nouvelle intensification de la plus injuste et de la plus malveillante campagne d'allégations et d'accusations qui soit. Par-dessus le marché, les sanctions les plus rigoureuses de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies ont été imposées au peuple yougoslave, accusé d'être responsable de tout, bien qu'on sache très bien que cette mesure ne réglera pas les problèmes de la guerre civile en Bosnie-Herzégovine.

En dépit de cela, notre volonté d'établir la paix est inspirée par le fait que c'est le seul moyen de régler la guerre civile qui fait rage en Bosnie-Herzégovine. Nous appuyons pleinement le rôle de maintien de la paix des Nations Unies. Pour ce qui est de la crise en Bosnie-Herzégovine, les propres intérêts et objectifs de la Yougoslavie, en tant qu'Etat Membre des Nations Unies, ne diffèrent en rien de ceux de l'Organisation des Nations Unies.

M. Jovanovic (Yougoslavie)

La Yougoslavie est un partenaire, et non un adversaire des Nations Unies dans la recherche de la paix. Ce n'est que grâce aux efforts conjoints de toute la communauté internationale que l'on pourra parvenir à la paix. A cet égard, il faut veiller à adopter une approche identique et impartiale envers toutes les parties au conflit, quels que soient leurs préoccupations stratégiques ou leurs antécédents ethniques et religieux.

Pour terminer, je voudrais dire que je suis convaincu que l'Assemblée générale, à la reprise de cette session, apportera son plein appui et son entière contribution à une telle orientation.

En vue de contribuer à la rédaction d'un projet de résolution qui, par son message clair et objectif, reçoive l'appui de tous les membres de l'Assemblée générale, nous avons présenté des propositions concrètes aux auteurs du texte dont l'Assemblée est saisie. Nous espérons qu'ils examineront nos propositions avec soin et bienveillance. Cela faciliterait l'adoption du projet de résolution par consensus. Cependant, si les auteurs, pour une raison quelconque, ne sont pas à même d'accepter nos amendements, ma délégation se verra dans l'obligation de demander un vote enregistré sur le projet de résolution.

M. SACIRBEK (Bosnie-Herzégovine) (interprétation de l'anglais) :  
Je voudrais vous exprimer mes plus sincères remerciements, à vous Monsieur le Président, et aux délégations membres qui ont travaillé inlassablement pour que la question de l'agression tragique perpétrée contre la population de la Bosnie-Herzégovine et de ses souffrances soit portée devant cette noble assemblée.

Je ne perdrai pas cette occasion en me contentant d'exprimer notre déception ou de désigner les responsables. Je présenterai plutôt la façon dont nous envisageons sincèrement un avenir juste et pacifique pour la Bosnie-Herzégovine. Néanmoins, si l'on veut se faire une idée plus nette de l'avenir, on ne peut éviter de prendre note des causes de l'agression et de la responsabilité découlant de l'incapacité à l'arrêter.

Les sources de l'agression ont été clairement identifiées par cet organe et par différentes autres organisations internationales comme étant à Belgrade. La soif de pouvoir absolu et de privilèges dont le régime de Belgrade continue de faire montre est incorporée dans le mouvement fasciste en

M. Sadiqbey (Bosnie-Herzégovine)

faveur d'une "Grande Serbie". Ce mouvement a été marqué par les actes de subversion lancés contre des Etats souverains voisins et par une guerre brutale à l'encontre des civils de Bosnie-Herzégovine. L'agression a ses collaborateurs locaux, mais elle a été initiée et appuyée dès le début par Belgrade au moyen d'armes, d'argent, de troupes, de planification tactique et, plus important encore, par la philosophie d'une Grande Serbie ethniquement purifiée.

Mais le terme "agression" est trop neutre pour le crime perpétré contre mon pays. C'est un crime du type le plus haïssable. C'est le viol d'un pays et d'un peuple. Bien que le criminel professe le respect de la Bosnie-Herzégovine, le crime, en fait, se caractérise par la violence la plus brutale, la torture sadique, le meurtre et les attaques sexuelles. Tous les liens culturels, religieux et historiques entre les peuples et la terre sont éliminés. Les bibliothèques, les mosquées, les églises, les monuments et les cimetières sont rasés. Nos ressources économiques et nos usines de production sont pillées.

Et en dépit de ces crimes haïssables des plus évidents commis contre nous par un régime qui cherche à exprimer sa virilité sadique à nos dépens, en dépit de la supériorité militaire considérable de l'agresseur sur nos forces de défense submergées, aucune nation ni aucun organisme régional responsable n'est intervenu pour mettre effectivement fin à cette agression. Aucune réaction courageuse ne s'est manifestée; on s'est essentiellement contenté d'offrir des paroles de sympathie et des assurances de respect et de reconnaissance de notre souveraineté.\*

Entre-temps, l'agression continue. La dignité de notre peuple est d'abord attaquée par l'agression; puis elle est insultée par des rumeurs selon lesquelles nous serions en quelque sorte responsables de l'agression lancée contre nous. On nous dit que nous avons été bien audacieux d'essayer d'obtenir la liberté, la démocratie et la tolérance d'une dictature qui avait prouvé sa prédisposition à attaquer les Etats voisins. On nous critique sévèrement d'avoir résisté et on nous dit que si nous ne ripostions pas, l'agression prendrait fin. Le dégoût que nous inspirent le criminel et

---

\* M. Rogers (Belize), Vice-Président, assume la présidence.

M. Sacirbey (Bosnie-Herzégovine)

son acte est qualifié par les médiateurs comme n'étant guère propice à un règlement. Notre refus de nous soumettre et d'accepter la conquête de l'agresseur est méprisé. D'autres rumeurs non fondées circulent concernant notre responsabilité. L'objectif est de nous contraindre à nous soumettre à un règlement qui, une fois le fait accompli, légitimera le crime, ce qui, en fin de compte, revient à donner raison au criminel. Et ce, pour désamorcer l'indignation publique et préserver le prestige et la réputation de ceux qui ont failli à leur responsabilité de défendre ceux qui sont sans défense. Dans l'intervalle, l'agresseur, de plus en plus certain qu'il ne rencontrera véritablement pas de résistance, se lance dans une orgie d'attaques contre notre république et notre peuple.

Oui, nous comprenons à présent que certains pensent que notre pays et notre peuple ne sont pas dignes de la réaction exigée par le droit international dans les circonstances - certainement pas d'actes de bravoure ni de charge de cavalerie pour venir à notre rescousse. Mais nous savons aussi que la plus grande partie de la communauté civilisée, particulièrement ceux qui sont les plus vulnérables ou les plus enclins à agir sur la base des principes et de la primauté du droit, ressentent notre douleur et la nécessité de mettre fin à l'agression. La plupart reconnaissent que les mesures prises jusqu'ici ont été insuffisantes pour arrêter l'agression ou pour décourager le criminel. Nous savons que l'absence d'une réaction ferme a été un encouragement pour celui-ci.

Nous sommes reconnaissants aux courageux travailleurs des missions de secours et aux forces de maintien de la paix des efforts qu'ils font pour soulager nos souffrances. Nous remercions la communauté internationale de sa générosité et de sa réaction à nos souffrances. Malheureusement, les mesures axées sur l'aide humanitaire ne traitent que les symptômes et non les causes de l'agression. En fin de compte, nos souffrances et notre douleur ne pourront être soulagées que lorsque l'on aura résolument affronté le criminel et arrêté l'agression. Aucun espoir de paix ne pourra se concrétiser si l'agresseur a le sentiment qu'il n'aura pas à affronter la force du droit international. La diplomatie et les négociations sont de piètres substituts à la force du droit international et sont considérées comme une preuve de faiblesse et l'occasion pour le criminel de commettre de nouvelles agressions.

M. Sacirbey (Bosnie-Herzégovine)

Aujourd'hui, ceux qui sont responsables de l'agression lancée contre nous sont venus devant l'Assemblée générale. Parlant avec la douceur d'un séducteur, ils se sont engagés à défendre éternellement les nobles principes sur lesquels cette organisation est fondée. Ceux qui, devant l'Assemblée, ont semblé se dissocier de ces crimes, sont ceux-là mêmes qui, selon un article paru dans la presse internationale pas plus tard que cette semaine, ont rendu hommage aux criminels, qu'ils ont qualifiés de "véritables patriotes serbes".

M. Sairbey (Bosnie-Herzégovine)

Il s'agit des mêmes criminels qui ont déjà été identifiés comme des criminels de guerre par Helsinki Watch et qui seraient emprisonnés dans toute nation civilisée. A Belgrade, par contre, ils défilent dans les rues en tant que héros nationaux.

Alors, quelle est la solution? Que demande le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine? Nous ne demandons rien de plus que la mise en oeuvre de résolutions déjà adoptées et la possibilité d'enraciner la démocratie et de continuer à vivre comme nous l'avons toujours fait, en tant que société multiculturelle et multireligieuse. Nous parlons au nom des Serbes, des Croates, des Musulmans et autres de notre république, et non pas au nom de nos voisins.

Ce qui est en cause n'est pas un problème de perception, mais l'absence de la volonté nécessaire pour mettre clairement en oeuvre les solutions indispensables définies dans les résolutions adoptées. Cette impossibilité d'appliquer des solutions non seulement a permis à l'agression de se poursuivre et même de s'étendre, mais a donné lieu à une tendance au révisionnisme, pour excuser l'échec et perpétuer des options déjà discréditées telles que l'"équité" et la "cantonnisation".

Les faits sont clairement présentés dans le rapport publié le 12 mai 1992 au Conseil de sécurité par le bureau du Secrétaire général :

"Tous les observateurs internationaux s'accordent à penser qu'on assiste actuellement à un effort concerté mené par les Serbes de Bosnie-Herzégovine, avec l'assentiment de la JNA et à tout le moins un certain appui de la part de celle-ci - pour créer des régions 'ethniquement pures' dans le contexte des négociations sur la 'cantonnisation' de la République de la Conférence de la CEE sur la Bosnie-Herzégovine, présidée par l'Ambassadeur Cutileiro. Les techniques utilisées consistent à saisir des territoires par la force militaire et à intimider la population non serbe." (S/23900, par. 5)

Nous devons maintenant exiger de nouveau qu'au moins les dispositions les plus fondamentales des résolutions 752 (1992) et 757 (1992) soient mises en oeuvre, à savoir que toutes les forces militaires se trouvant dans notre république, y compris tous les derniers éléments de l'Armée nationale yougoslave, soient retirées, démantelées ou placées sous contrôle de notre

M. Sacirbey (Bosnie-Herzégovine)

gouvernement; que toutes les armes lourdes soient, de la même façon, retirées, neutralisées ou placées sous contrôle de notre gouvernement; et que toutes les actions militaires et l'agression menées contre notre république cessent.

Bien que les termes des résolutions 770 (1992) et 771 (1992) soient incomplets, celles-ci doivent être mises en oeuvre de toute urgence. L'accès à d'innombrables villes, comme Gorazde, Bihac et Tuzla, doit être ouvert à l'aide humanitaire. Distribuer de l'aide uniquement lorsque l'agresseur le permet ne suffit pas. Il n'est pas raisonnable d'espérer que ceux qui se sont spécifiquement servi de leurs armes contre des civils et en ont fait la cible de l'"épuration ethnique" leur permettront maintenant d'être suffisamment ravitaillés.

La résolution 770 (1992) n'exige pas que tous les autres moyens soient épuisés avant le déploiement d'escortes militaires. Si des mesures plus urgentes encore ne sont pas rapidement prises, des centaines de milliers de personnes, selon les propres évaluations de l'ONU, mourront de faim et de froid.

La façon dont les prisonniers des camps de concentration sont déplacés grâce à un cynique tour de passe-passe montre bien également que la résolution 771 (1992) n'est pas appliquée comme il se doit. Nous avons dans l'idée que bien trop de détenus des camps de concentration, notamment ceux qui sont les plus embarrassants pour le régime de Belgrade et ses agents locaux, sont sauvagement assassinés lors de ces déplacements.

Enfin, l'inspection de ces camps ne suffit pas à elle seule. Ils doivent être démantelés et leurs malheureux occupants doivent être libérés; après quoi, il faut aider ces derniers à rentrer chez eux, où ils doivent pouvoir demeurer en toute sécurité.

Honteusement, l'"épuration ethnique" se poursuit sans relâche. Des wagons à bestiaux remplis de personnes qu'on y a enfermées contre leur gré arrivent à nos frontières.

Il n'est ni suffisant ni approprié que le courageux personnel du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés soit confronté à l'impossible dilemme moral et politique : rejeter les exigences des agresseurs de compléter les déportations au risque d'accroître le nombre de décès et les souffrances ou devenir effectivement un instrument de l'"épuration ethnique". Devons-nous supposer que les deux seules options qui s'offrent à l'ONU sont : ou bien

M. Sacirbey (Bosnie-Herzégovine)

participer au dépeuplement et au crime d'"épuration ethnique", ou bien assister sans rien faire à l'anéantissement graduel de milliers de personnes?

Il est évident qu'il faut faire davantage. Les criminels ne doivent pas être autorisés à dicter les initiatives politiques, notamment les termes de la paix, à la communauté internationale.

Si, effectivement, rien n'est fait prochainement pour aider à mettre fin à cette agression brutale et à sauver la victime, il conviendrait alors de donner à celle-ci toute possibilité de se sauver elle-même. Affirmer que donner des armes à la victime qui est, de loin, la plus faible, ne fera qu'ajouter de l'huile sur le feu, alors que l'agresseur a tout ce qu'il veut et que personne ne prend de mesures pour le priver réellement de la supériorité qui alimente l'agression, défie la raison. Ne pas venir en aide à la victime et lui refuser en même temps les moyens d'assurer sa légitime défense encouragent effectivement le crime. La légitime défense ne peut, en fin de compte, que contribuer à arrêter l'agression et à parvenir à une solution plus rapide et juste. De même, les actes de légitime défense de la victime ne peuvent être considérés comme des obstacles, à moins que l'objectif visé ne soit la capitulation de la victime ou la satisfaction de l'appétit sans limite de l'agresseur.

Bien que traumatisés par l'assaut, nous continuons d'avoir confiance dans les idéaux du comportement civilisé, et envisageons pour notre peuple un avenir beaucoup plus radieux. C'est avec enthousiasme que nous aborderons les pourparlers de Londres avec des idées constructives pour le redressement de notre nation.

Comme le dit le Secrétaire général dans son rapport du 12 mai 1992, la cantonisation a été le moteur de l'agression et de l'"épuration ethnique" dans notre pays. La cantonisation, en tant que fondement d'un éventuel règlement, légitimera l'agression et la conquête dont mon pays est victime. Cela ne constitue certainement pas une base saine pour l'avenir.

Par-dessus tout, un tel schéma ne peut qu'aboutir au partage de notre pays. Les frontières établies par la cantonisation deviendraient les lignes de front des générations futures et les ulcères chroniques d'une nation malade. L'agression n'a pas commencé comme une guerre ethnique ou religieuse; c'est une façon cynique d'utiliser l'ethnicité comme une arme politique; mais à l'avenir, selon ce schéma, il s'agirait véritablement d'un conflit ethnique.

M. Sacirbey (Bosnie-Herzégovine)

Enfin, qu'advierait-il de la plupart d'entre nous - Croates, Musulmans, Serbes, et autres - qui ne voyons aucune utilité ou sagesse dans la séparation et la pureté ethnique? Devrons-nous tous vivre dans ce qu'on appellerait le canton ou la république musulmane? Il semble étrange et injuste que cette majorité de Serbes qui ont essayé de maintenir la neutralité ou qui ont combattu aux côtés de leurs voisins musulmans et croates pour résister à l'agresseur doivent maintenant choisir entre vivre dans un soi-disant canton musulman parce qu'un quelconque médiateur ne les reconnaît pas comme étant de vrais Serbes, ou accepter de vivre dans un canton serbe, où ils seraient représentés par ceux qui ont été taxés de criminels de guerre par Helsinki Watch et d'autres. Imaginez seulement l'absurdité du legs d'un canton serbe établi d'après ce plan. Ci-gît Radovan Karadzic, fondateur et père du canton serbe, poursuivi et pendu pour crimes de guerre par un tribunal international.

Je crois que le peuple serbe et tout le peuple de Bosnie-Herzégovine méritent mieux que cela. Notre république a connu plus de 500 ans de coexistence et de tolérance. Eglises, mosquées et synagogues partagent notre héritage culturel avec les bibliothèques, les écoles, et les monuments. Nous avons en fait prospéré grâce à cette coexistence en partageant les héritages mutuels et en conservant nos identités distinctes.

Le plan que nous envisageons pour l'avenir préserverait cette tradition de coexistence et de tolérance, tout en établissant la base d'une nouvelle démocratie séculaire et décentralisée. Ce sera une démocratie non idéologique, plurielle et représentative. Notre constitution, maintenant et à l'avenir, garantira à toute notre population les droits de l'homme les plus étendus, y compris en matière de croyances et de pratiques religieuses. Notre corps législatif est conçu de façon à donner à chacun de nos trois principaux groupes ethniques le pouvoir de veto, pour empêcher l'oppression d'un groupe par les deux autres. Pour promouvoir le développement régional et préserver l'héritage local, notre démocratie devra être décentralisée pour permettre une direction et un gouvernement locaux.

Une paix durable en Bosnie-Herzégovine ne peut pas être réalisée sur la base de l'agression et de l'injustice. Les éléments extrémistes de notre communauté ne peuvent pas être légitimés par la politique d'abandon. Les

M. Sacirbey (Bosnie-Herzégovine)

forces de la démocratie, de la justice et de la tolérance ne doivent pas être renversées par des efforts internationaux visant à trouver une solution. En fait, nous devons tous les encourager, car elles représentent les idéaux et l'avenir de notre pays et de l'humanité dans son ensemble. Nous croyons que le projet de résolution dont nous sommes saisis est un progrès pour ce qui est de l'appui à ces nobles idéaux et de l'établissement d'une base solide pour l'avenir de notre pays. Nous l'appuyons et encourageons son adoption.

M. KOVACIC (Slovénie) (interprétation de l'anglais) : Malgré les mesures hautement louables du Conseil de sécurité et des organismes des Nations Unies - en particulier l'action courageuse de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) et du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés; malgré les efforts déployés par d'autres organisations internationales et par certains Etats, certaines organisations humanitaires, telles que le Comité international de la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge, Caritas et autres; et malgré les efforts de la Communauté européenne, de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, de l'Organisation de la Conférence islamique et de certains Etats, la situation en Bosnie-Herzégovine se détériore à tel point qu'il faut absolument que la communauté internationale prenne immédiatement de nouvelles mesures.

Les reportages quotidiens sur la Bosnie-Herzégovine et la Croatie, tous deux Membres de l'ONU, sont à ce point alarmants qu'il convient que l'Assemblée générale des Nations Unies s'attaque au problème et essaie d'influencer la solution d'une crise qui est l'une des plus aiguës que la communauté internationale traverse actuellement.

Je n'essaierai pas de décrire à nouveau les atrocités monstrueuses commises dans ce pays déchiré par la guerre. Elles ne sont que trop évidentes pour tous. La question qui se pose maintenant est de savoir ce que nous pouvons tous faire pour arrêter un massacre que, à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, on ne peut qualifier que de barbare.

Mon gouvernement est fermement convaincu que la condition première du règlement des problèmes politiques du territoire de l'ex-Yougoslavie, est la cessation du conflit armé. Ce n'est qu'alors que les conditions du règlement politique de ces problèmes seront réalisées. Mais pour faire cesser les

M. Kovacic (Slovénie)

activités militaires, des pressions politiques plus résolues doivent être exercées sur ceux qui sont responsables du cours malheureux pris par les événements dans l'ex-Yougoslavie.

La communauté internationale a reconnu que ce sont la Serbie et le Monténégro qui portent cette responsabilité. En conséquence, le Conseil de sécurité a adopté des sanctions contre ces deux pays. Il incombe désormais à tous les Etats Membres de veiller à ce que l'isolement politique et économique de la Serbie et du Monténégro soit respecté à la lettre, de façon à les contraindre de respecter les règles de conduite internationale énoncées dans la Charte des Nations Unies.

Les tentatives de ces deux républiques de l'ex-Yougoslavie d'éluider leur responsabilité pour la guerre en Bosnie-Herzégovine, après s'être emparées de la totalité du potentiel militaire énorme de l'ex-Yougoslavie et de s'en être servi contre d'autres nations de la région plus ou moins sans défense, ne sauraient être acceptées. Leur responsabilité n'a pas changé, quand bien même ces armes seraient utilisées par les agents de ressortissants serbes en Bosnie-Herzégovine. Ce qui importe, c'est que la Serbie et le Monténégro assument totalement leur responsabilité et remettent immédiatement au contrôle international les armes qu'ils ont distribuées à la population serbe de Bosnie-Herzégovine. Ce n'est qu'alors qu'ils pourront espérer devenir des partenaires crédibles dans les négociations politiques.

Seul le rétablissement de la paix créera les conditions nécessaires au règlement des principales questions politiques. Ces solutions devront être réalistes et de grande portée, afin que les générations futures n'héritent pas du fardeau de la guerre et du génocide actuels, perpétrés au nom de l'"épuration ethnique". Il est d'une importance primordiale de préserver l'intégrité du territoire ainsi que l'indépendance politique et la souveraineté de tous les successeurs de la Yougoslavie dissoute, ainsi que de garantir les droits de l'homme en général et ceux des minorités nationales. Une large autonomie administrative, comme celle proposée dans les dispositions contractuelles pour la convention présentées par lord Carrington aux participants à la conférence sur la Yougoslavie, devrait être garantie sur ces territoires où les minorités sont une majorité.

M. Kovacic (Slovénie)

De l'avis de la République de Slovénie, les mesures immédiates suivantes fourniraient le cadre qui permettrait de mettre fin à la guerre et de trouver une solution politique aux problèmes de la Bosnie-Herzégovine.

Tout d'abord, conformément à la résolution 770 (1992) du Conseil de sécurité, une aide humanitaire immédiate et efficace devrait être fournie à tous ceux qui sont menacés, ce qui contribuerait essentiellement à mettre un terme aux activités militaires. Deuxièmement, des zones de sécurité placées sous la protection de forces internationales devraient être créées en Bosnie-Herzégovine où la population menacée, en particulier les musulmans, pourrait se réfugier en toute sécurité et où pourraient revenir les réfugiés. Troisièmement, des négociations entre les représentants des trois nations constitutives de Bosnie-Herzégovine - Musulmans, Croates et Serbes - devraient être encouragées de façon à mettre en place les arrangements politiques et constitutionnels nécessaires à leur coexistence sur les territoires de leurs propres unités administratives. Quatrièmement, le statut d'Etat de la Bosnie-Herzégovine devrait être préservé. La communauté internationale devrait assumer un rôle plus actif dans les négociations sur l'avenir de la Bosnie-Herzégovine et fournir des garanties internationales pertinentes pour sa sécurité et son intégrité territoriale.

M. Kovacic (Slovénie)

La Slovénie appuie le projet de résolution sur la situation en Bosnie-Herzégovine qui a été proposé. Nous le considérons comme une contribution importante à la recherche d'une solution qui mette fin au cauchemar en Bosnie-Herzégovine. Nous croyons qu'il peut faire progresser et accélérer les efforts internationaux déployés en faveur du rétablissement de la paix dans ce pays et contribuer à l'issue positive de la Conférence de Londres sur la Yougoslavie, qui commencera après-demain.

Enfin, qu'il me soit permis de réitérer la position de mon gouvernement en ce qui concerne le problème de la succession de la Yougoslavie. La Serbie et le Monténégro ne peuvent être les seuls à succéder à la Yougoslavie sans le consentement des autres parties constitutives de l'ex-Yougoslavie. A notre avis, leur participation à la réunion d'aujourd'hui ne saurait préjuger les décisions qui seront prises à l'avenir sur cette question.

M. HURST (Antigua-et-Barbuda) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis, au nom de ma délégation, d'exprimer ma reconnaissance au Président pour avoir rendu possible cette reprise de la session de l'Assemblée générale.

Il y a exactement 500 ans, en 1492, lorsque les conquêtes étaient monnaie courante, les peuples indigènes des Caraïbes ont eu à subir un sort qui n'était guère différent des injustices qui s'accumulent sur la tête des malheureuses victimes de Bosnie-Herzégovine. Les autochtones, dans tout le nouveau monde, furent chassés de leurs terres ancestrales, au profit d'autres peuples. Les Arawaks et les Caraïbes de mon petit pays caraïbe ont été en fait complètement éliminés par la violence qui a suivi cette année fatidique. Les habitants actuels d'Antigua-et-Barbuda savent combien tragique a été l'histoire de cette conquête. C'est pourquoi nous avons décidé de régler à l'avenir tout différend ethnique ou racial par des moyens pacifiques.

Le conflit de Bosnie-Herzégovine est tragique. Le "nettoyage ethnique", ou quelle que soit la terminologie utilisée pour décrire le raisonnement insensé des criminels, est contraire au droit des nations civilisées. Toutes les sociétés multiethniques et multiraciales doivent apprendre à régler leurs différends anciens ou présents par des moyens pacifiques. Les Nations Unies, par le biais de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité, ne doivent jamais cesser de rechercher des solutions pacifiques aux conflits violents.

M. Hurst (Antigua-et-Barbuda)

A cet égard, le palmarès des Nations Unies en ce qui concerne la recherche d'une solution qui mette fin à l'apartheid violent est instructif. L'invention des bantoustans par l'Afrique du Sud de l'apartheid a été rejetée par la communauté internationale; la communauté internationale n'a pas eu besoin d'avoir recours à la force pour s'opposer à la division ridicule de l'Afrique du Sud en homelands ethniques créés artificiellement. Aujourd'hui, les objectifs de ceux qui tentent de créer des corridors ou des cantons ethniquement purs à l'intérieur du territoire brisé de la Yougoslavie doivent être découragés pacifiquement par les Nations Unies.

Il est certain que la communauté internationale continuera de maintenir dans l'isolement tout pays qui, par la violence, réussit à déposséder des citoyens innocents et sans défense de leur droit ancestral inné, et qu'aucun Etat Membre n'assistera sans rien faire à l'action violente, mauvaise et illégale qui vise à expulser des civils sans défense de leurs foyers et de leur pays. Cette époque-là est révolue.

Mon pays par conséquent demande instamment que le projet de résolution A/46/L.76 dont nous sommes actuellement saisis soit adopté. La population éprise de liberté d'Antigua-et-Barbuda, mon pays, est prête à appuyer les efforts déployés par la communauté internationale pour parvenir à une solution rapide de la crise. Néanmoins, mes compatriotes savent que d'autres guerres civiles font rage dans d'autres pays, entraînant des conséquences tout aussi douloureuses et néfastes pour les victimes innocentes. La Somalie, par exemple, est plongée dans une guerre civile qui est encore compliquée par des désastres naturels. La communauté internationale ne peut pas permettre à l'injustice de prospérer où que ce soit, avec le risque de la voir surgir partout. C'est pourquoi la Bosnie-Herzégovine force aujourd'hui notre attention. Mais que les auteurs de la violence, de la discorde et de l'injustice prennent garde! La communauté internationale n'a pas l'intention de rester les bras croisés ni maintenant, ni à l'avenir.

M. KUKAN (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : La gravité de la situation en Bosnie-Herzégovine exige les efforts de tout le système de Nations Unies; l'évolution de la situation doit être surveillée de près par les Nations Unies et tous ses organes pertinents. C'est pourquoi la

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

délégation de la République fédérale tchèque et slovaque a appuyé, au Bureau de même qu'ici en Assemblée plénière, la requête présentée par la Turquie en faveur de l'inclusion d'un point supplémentaire intitulé "La situation en Bosnie-Herzégovine" à l'ordre du jour de la quarante-sixième session, de même que son examen à titre prioritaire.

La Tchécoslovaquie suit avec une profonde préoccupation les événements tragiques qui se déroulent sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, la plupart du temps dans un climat de crise intérieure profonde et pour des raisons très complexes. Mon pays ne ménage aucun effort, en coopération avec d'autres démocraties européennes - en particulier les Etats membres de la Communauté européenne - et dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, pour contribuer le plus possible à un règlement pacifique efficace du conflit. A cette fin, il a entamé et poursuit un dialogue intensif avec les représentants de tous les Etats qui ont fait leur apparition sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, guidé par le désir d'entretenir de bonnes relations avec eux maintenant et à l'avenir.

Notre attitude est basée sur la nécessité d'obtenir une assistance globale afin de créer les conditions et les possibilités de la tenue d'un dialogue politique entre toutes les parties au conflit, tout en respectant les principes clefs du droit international et du processus d'Helsinki - c'est-à-dire le respect inconditionnel des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris les droits des nations et des minorités nationales, et les principes de respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de la non-reconnaissance de l'acquisition de territoire par la force et du règlement pacifique des différends.

La Tchécoslovaquie a appuyé les sanctions décrétées par la résolution 724 (1992) du Conseil de sécurité; elle a également dépêché un contingent à l'appui des activités des forces de maintien de la paix des Nations Unies - la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU). Nous insistons sur l'application inconditionnelle de ces sanctions, et si cela s'avérait nécessaire, nous appuierions leur renforcement afin d'empêcher l'escalade du conflit et de forcer les parties à négocier.

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

Nous considérons l'exode massif de la population des régions affectées - les gens abandonnent leurs maisons et se sauvent pour échapper à la mort - comme une des conséquences les plus tragiques du conflit. Le problème des réfugiés, y compris ses origines historiques, doit être traité par la communauté internationale tout entière, qui doit étudier toutes les structures et tous les mécanismes appropriés. En conséquence, la Tchécoslovaquie, dans la mesure de ses moyens, offre de l'aide humanitaire et accepte de recevoir des réfugiés sur son territoire.

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

La Tchécoslovaquie est profondément préoccupée par les violations délibérées des droits de l'homme perpétrées au cours du conflit dans l'ex-Yougoslavie et elle s'inquiète des rapports selon lesquels un grand nombre de civils seraient détenus de force dans des camps. Elle s'est donc félicitée de la convocation de la session extraordinaire sans précédent de la Commission des droits de l'homme, qui a réagi rapidement à l'appel en faveur d'une action rapide et efficace lancé par la communauté internationale. La Commission, suivie en cela par le Conseil économique et social, a clairement fait savoir que les droits de l'homme de toutes les personnes vivant dans l'ex-Yougoslavie doivent être pleinement respectés, quels que soient les minorités ou groupes ethniques, nationaux ou religieux auxquels elles appartiennent.

La Tchécoslovaquie a parrainé la résolution adoptée par la Commission des droits de l'homme et a appuyé la nomination de M. Tadeusz Mazowiecki, ancien Premier Ministre de Pologne, au poste de rapporteur spécial de la Commission. Nous soulignons également l'urgente nécessité d'éliminer tous les obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire à la Bosnie-Herzégovine.

En sa qualité de Président en exercice de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), la Tchécoslovaquie entreprend actuellement des activités particulières. Du 13 au 14 août, le comité de hauts fonctionnaires de la CSCE s'est réuni à Prague, essentiellement pour étudier de nouvelles mesures exigées par la poursuite de l'agression contre la Bosnie-Herzégovine, ainsi que d'autres aspects cruciaux de la crise dans d'autres parties de l'ex-Yougoslavie.

Au cours des délibérations, les Etats participant à la CSCE ont déclaré qu'ils étaient tous d'avis que la crise avait atteint un nouveau stade qui nécessitait encore plus de coopération et d'action résolue et concertée de la part de toute la communauté internationale si l'on voulait aboutir à une solution politique de la situation. Ils ont réaffirmé la nécessité de respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la Bosnie-Herzégovine. En même temps, ils ont réaffirmé leur rejet des tentatives, par la Serbie, le Monténégro ou toute autre partie intéressée, de modification des frontières existantes ou de la composition ethnique par la force ou l'intimidation.

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

Ils ont en outre condamné la poursuite des violations du cessez-le-feu, les attaques contre les convois humanitaires, le bombardement de Sarajevo et d'autres villes de Bosnie-Herzégovine, les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international commises par toutes les parties au conflit, la répression exercée contre la population non serbe du Kosovo, de Sandjac et de Vojvodine et, en particulier, la politique d'"épuration ethnique" pratiquée par les autorités serbes.

Ils se sont félicités de l'intention des Nations Unies de développer leurs activités dans l'ex-Yougoslavie et ont exprimé leur ferme appui aux résolutions du Conseil de sécurité 770 (1992), qui prévoit l'emploi de toutes les mesures nécessaires pour garantir l'assistance humanitaire, et 771 (1992) concernant les crimes de guerre, qui tient les dirigeants serbes et autres personnellement responsables de leur comportement. En conséquence, ils ont souligné leur intention de coopérer étroitement avec les Nations Unies et d'aider à la mise en oeuvre des objectifs de l'Organisation partout où c'est possible.

Ils ont réaffirmé la nécessité impérieuse de trouver d'urgence une solution politique et négociée dans l'ex-Yougoslavie et, à cet égard, ils se sont félicités de la Conférence qui sera accueillie par la Communauté européenne et les Nations Unies à Londres, le 26 août 1992, en tant que moyen de faire avancer les négociations et d'arriver à un règlement durable de la crise.

Conformément à l'objectif recherché - intensifier les efforts des pays membres de la CSCE -, le Comité a décidé, notamment, d'envoyer une mission de rapporteur en Bosnie-Herzégovine pour enquêter sur la situation humanitaire, en particulier dans les camps de détention, et d'envoyer une mission de longue durée dans les régions du Kosovo, de Sandjac et de Vojvodine. Il a également convenu que la présence d'observateurs dans les pays voisins contribuerait à éviter que la tension ne déborde sur leurs territoires et aiderait à surveiller l'application des sanctions des Nations Unies.

A propos de la lettre en date du 31 juillet adressée à M. Jozef Moravcik, Ministre tchécoslovaque des affaires étrangères et Président en exercice du Conseil des Ministres de la CSCE par le Secrétaire général, le Comité a confirmé que la CSCE était prête à contribuer aux efforts de maintien de la

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

paix des Nations Unies, y compris par la création et le fonctionnement d'un mécanisme de contrôle chargé de la surveillance des armes lourdes en Bosnie-Herzégovine. La volonté de la CSCE de coordonner les contributions individuelles et collectives des Etats a également été reconfirmée.

A la suite de la décision adoptée par le Comité et dans le cadre des travaux préparatoires de la conférence de Londres, M. Moravcik, accompagné de représentants de la troïka de la CSCE, a visité, du 19 au 21 août, les pays de l'ex-Yougoslavie et a discuté avec leurs représentants des moyens de mettre en oeuvre les décisions susmentionnées ainsi que certains autres aspects d'une solution éventuelle à la crise.

Les mesures prises par la Tchécoslovaquie dans le cadre du processus de la CSCE et bilatéralement sont, avec notre appui univoque en faveur des activités des Nations Unies, l'expression de notre volonté de contribuer au maximum à la recherche d'un règlement pacifique en vue de trouver rapidement une solution durable à la crise dans l'ex-Yougoslavie.

M. KABIR (Bangladesh) (interprétation de l'anglais) : Pour commencer, je voudrais, au nom de ma délégation, exprimer au Président ma profonde reconnaissance pour avoir organisé si rapidement ces réunions importantes à la demande des Etats Membres.

Nous nous réunissons aujourd'hui avec un profond sentiment d'inquiétude et d'urgence. Il n'y a aucun signe qui indique une diminution des actes barbares des forces serbes en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes horrifiés par les rapports faisant état de cas de détention et d'assassinat de civils commis à grande échelle et de tortures inhumaines perpétrées dans les camps de concentration. Ma délégation voudrait se joindre au reste de la communauté internationale pour dire que nous condamnons fermement le massacre de personnes innocentes et les horribles violations des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine.

Nous sommes profondément d'avis que la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un Etat Membre doit être examinée de près par cette instance mondiale, et que des mesures décisives doivent être prises pour mettre un terme à cette agression. Les forces serbes non seulement violent la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine, mais poursuivent une politique odieuse

M. Kabir (Bangladesh)

d'"épuration ethnique", qui constitue indubitablement un crime contre l'humanité et une violation flagrante du droit humanitaire international. Des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants innocents ont été déplacés, contraints de fuir leurs foyers et de chercher refuge dans les Etats voisins. Des villes et des villages ont été dévastés et la population est privée d'eau et de vivres dans les villes assiégées. La liste des crimes perpétrés en Bosnie-Herzégovine est longue et bien connue de chacun de nous.

M. Kabir (Bangladesh)

La situation en Bosnie-Herzégovine représente à n'en pas douter une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Nous devons montrer que nous sommes décidés à protéger la souveraineté, la sécurité et l'intégrité territoriale des Etats Membres. La sécurité des Etats petits et militairement vulnérables mérite assurément que l'organisation mondiale s'y intéresse particulièrement. Aussi importe-t-il absolument que nous prenions des mesures décisives pour régler le conflit en Bosnie-Herzégovine. Nous devons également veiller de toute urgence à ce que l'aide humanitaire arrive jusqu'aux populations affligées. Nous nous félicitons à cet égard de la résolution 770 (1992) du Conseil de sécurité, qui vise à assurer l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire vers Sarajevo et les autres parties de la Bosnie-Herzégovine.

Les membres de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) ont fait preuve de beaucoup de courage et de dévouement en assurant la fourniture des secours aux villes assiégées et dévastées de Bosnie-Herzégovine. Un contingent du Bangladesh et des contingents d'autres Etats Membres sont déployés à Sarajevo et en d'autres points de Bosnie-Herzégovine où ils accomplissent leur mission dans des conditions extrêmement dangereuses. Nous espérons sincèrement que la FORPRONU sera de nouveau renforcée et que toutes les parties l'aideront à s'acquitter de son mandat.

Nous avons appuyé la convocation d'une session extraordinaire de la Commission des droits de l'homme pour examiner la situation des droits de l'homme dans l'ex-Yougoslavie et l'adoption subséquente, par le Conseil économique et social, de la décision de nommer un rapporteur spécial. Nous nous félicitons en outre de la résolution 771 (1992) du Conseil de sécurité, qui condamne fermement toutes les violations du droit humanitaire international, y compris la pratique de l'"épuration ethnique" en Bosnie-Herzégovine, et qui exige que soit immédiatement accordée au CICR et aux autres organisations humanitaires internationales la possibilité d'avoir accès sans entrave et en permanence aux camps, prisons et centres de détention sur le territoire de l'ex-Yougoslavie.

Même si, jusqu'ici, les efforts de la communauté internationale pour restaurer la paix en Bosnie-Herzégovine n'ont pas porté de fruits, le Bangladesh pense qu'une solution politique pacifique est toujours possible.

M. Kabir (Bangladesh)

Nous espérons que le Conseil de sécurité tiendra d'urgence un débat officiel sur la situation en Bosnie-Herzégovine et qu'il prendra des mesures concrètes pour arrêter l'agression. Il nous semble totalement injustifié que les forces naissantes de Bosnie-Herzégovine soient privées de leur juste droit à la légitime défense prévu par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies en raison d'un embargo général sur les armes imposé à l'ex-Yougoslavie par la résolution 713 (1991) du Conseil de sécurité. Nous espérons sincèrement que la Conférence de Londres, qui doit avoir lieu le 26 août, aidera également à trouver un terrain d'entente pour la recherche d'une solution politique à la crise.

Vu la constante détérioration de la situation en Bosnie-Herzégovine, nous demandons instamment au Conseil de sécurité de prendre des mesures supplémentaires efficaces afin de mettre immédiatement un terme à l'effusion de sang et de restaurer la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine.

Pour nous, le fait que tant d'Etats Membres participent au débat général sur cette question aujourd'hui prouve bien l'importance que l'organisation mondiale attache au problème et montre également que la communauté internationale est décidée à mettre immédiatement fin à la violence dans ce pays. Jusqu'ici, la communauté internationale s'est essentiellement attachée aux aspects humanitaires de la crise. Toutefois, à moins qu'on ne s'attaque de toute urgence aux causes profondes du conflit, nous craignons qu'une paix juste et durable ne puisse être réalisée en Bosnie-Herzégovine.

Ma délégation espère sincèrement que nos débats conduiront à l'adoption par consensus du projet de résolution contenu dans le document A/46/L.76, que le Bangladesh est heureux d'avoir parrainé.

M. de ARAUJO CASTRO (Brésil) (interprétation de l'anglais) :

L'Assemblée générale a repris ses travaux pour débattre d'une crise dont les dimensions dramatiques ne sont hélas que trop claires pour chacun de nous, une crise extrêmement complexe caractérisée par d'indicibles souffrances humaines, une crise dont le monde entier a quotidiennement les images effroyables sous les yeux depuis quelques mois.

Il est des plus approprié que l'Assemblée générale examine la situation en Bosnie-Herzégovine. De fait, l'intervention de l'Assemblée générale n'est

M. de Araujo Castro (Brésil)

pas seulement la bienvenue; elle est également opportune et s'est sans doute trop fait attendre.

Le Brésil suit de près l'évolution de la situation extrêmement préoccupante en Bosnie-Herzégovine. On ne peut manquer d'être préoccupé et bouleversé par l'ampleur du drame qui se joue, par la tristesse et les douleurs indicibles de la population civile, par le nombre incalculable de réfugiés et de personnes déplacées, par les violations intolérables des libertés et des droits fondamentaux de l'homme, par la réapparition des vieilles peurs et des pratiques odieuses basées sur des considérations ethniques inadmissibles.

La gravité de la situation dans le territoire de l'ex-Yougoslavie est telle qu'elle a rendu nécessaire la convocation d'une session extraordinaire de la Commission des droits de l'homme, la première que cet organe ait jamais tenue. Le Brésil a appuyé cette initiative sans précédent en raison des circonstances exceptionnelles de la situation, du mandat précis de la Commission et du rôle qu'elle peut jouer en matière de discussion, d'investigation, de prévention et de solution des violations des droits de l'homme.

La Commission a alors adopté une importante résolution - dont nous sommes coauteurs - qui, par la suite, a été entérinée par le Conseil économique et social. Cette résolution sert de référence lors de l'examen de la question atroce des violations des droits de l'homme et du droit humanitaire dans cette région déchirée par la guerre. La Commission condamne ces violations dans les termes les plus énergiques et demande à toutes les parties d'y mettre fin immédiatement et de prendre toutes les mesures voulues pour garantir le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que du droit humanitaire. La recherche d'une solution durable et juste au conflit rend essentielle la réalisation de ces conditions.

Il va sans dire que, conformément aux dispositions de la Charte, la tenue du présent débat ne préjuge en rien les travaux du Conseil de sécurité en la matière. Au contraire, ma délégation est convaincue que les délibérations de l'Assemblée générale peuvent effectivement éclairer le Conseil et l'aider dans sa tâche, dans la mesure où tous les Membres des Nations Unies ont la possibilité d'exprimer leurs vues sur une question aussi grave et pressante.

M. de Araujo Castro (Brésil)

Nous espérons également que ce débat contribuera à rétablir la paix et l'harmonie en Bosnie-Herzégovine.

Au moment où le Conseil est confronté à une série sans précédent de problèmes à régler, nous ne devrions pas perdre de vue le fait que l'Article 24 de la Charte, en vertu duquel les Etats Membres des Nations Unies ont conféré au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, stipule expressément "qu'en s'acquittant des devoirs que lui impose cette responsabilité le Conseil de sécurité agit en leur nom" - c'est-à-dire au nom des Etats Membres.

Le Brésil espère que les efforts faits actuellement en Europe contribueront à la réalisation d'un règlement négocié de la situation dans l'ex-Yougoslavie. Nous sommes encouragés par les initiatives entreprises récemment pour élargir l'importance et la portée du rôle des Nations Unies dans ces efforts.

M. de Araujo Castro (Brésil)

Dans l'examen de la situation en Bosnie-Herzégovine, ou de tout autre conflit, nous serions mal avisés d'oublier l'importance de la diplomatie - pilier et raison d'être de l'organisation mondiale. Les Nations Unies ne doivent jamais cesser de croire dans la primauté du principe du règlement pacifique des différends; sinon, elles risquent de perdre leur prestige et leur légitimité si durement acquis. Le recours à la force doit toujours rester un dernier recours et doit être clairement perçu comme rien d'autre que ce qu'il est : un dernier recours, à utiliser, dans le strict respect de la Charte, lorsque - et si - tout le reste a échoué.

Les moyens prévus par le Chapitre VI de la Charte doivent être utilisés et épuisés dans la recherche du règlement de tout différend. Il n'est jamais trop tard pour la diplomatie. Il ne devrait certainement pas être trop tard non plus dans le cas de la Bosnie-Herzégovine.

M. BASALMAH (Yémen) (interprétation de l'arabe) : Je suis très heureux, au nom de la République arabe yéménite, de prendre la parole devant l'Assemblée générale à l'occasion de la reprise de sa session, reprise consacrée à la situation humanitaire en Bosnie-Herzégovine.

Je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue à la délégation de la Bosnie-Herzégovine en tant que Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Ma délégation se félicite de la reprise de la session de l'Assemblée générale en vue d'examiner les violations flagrantes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance d'un Etat Membre des Nations Unies par les forces serbes, appuyées par des unités de l'Armée fédérale yougoslave, qui ont usurpé une partie du territoire de la Bosnie-Herzégovine et commettent des actes effroyables et tragiques, au mépris total de la vie et des biens de personnes innocentes. Elles se livrent à des actes inhumains, sur la base de revendications ethniques et racistes, actes qui vont de l'"épuration ethnique" au génocide, en passant par la famine, l'internement brutal dans des camps de concentration et l'expulsion forcée de la population musulmane de Bosnie-Herzégovine en vue de la remplacer par des Serbes.

En examinant cette question, l'Assemblée générale s'acquitte de ses responsabilités aux termes de la Charte pour ce qui est du maintien de la paix

M. Basalamah (Yémen)

et de la sécurité internationales. Ces événements graves menacent de façon flagrante la paix et la sécurité internationales. Ces actes sont une tache sur la conscience de l'humanité. La communauté internationale est donc tenue de prendre des mesures rapides et décisives pour arrêter l'agression et mettre fin aux souffrances du peuple de Bosnie-Herzégovine.

La République yéménite, pays islamique, suit de près et avec tristesse et inquiétude les événements tragiques que vivent nos frères musulmans, qui sont déplacés, assassinés et torturés de la façon la plus abominable, au vu et au su de l'opinion publique internationale. Le peuple yéménite s'inquiète de la tragédie qui frappe la population musulmane de Bosnie-Herzégovine, et considère ces actes comme étant des crimes contre l'humanité. Ces actes horribles ne peuvent être tolérés, parce qu'ils violent manifestement toutes les normes, lois et valeurs internationales.

La République yéménite maintient que les mesures prises par le Conseil de sécurité ne sont pas à la hauteur des responsabilités que doit assumer la communauté internationale. Par conséquent, elle exige que notre organisation s'acquitte résolument et plus sérieusement de ses responsabilités.

Notre examen de la question ne doit pas se fonder uniquement sur des considérations politiques. Il faut assurer la protection des musulmans et d'autres personnes sans défense en butte à la persécution et aux actes de violence.

Si nous nous félicitons de la résolution 770 (1992) du Conseil de sécurité, qui autorise le recours à la force pour faciliter la fourniture de l'assistance humanitaire à la population de Bosnie-Herzégovine, nous réaffirmons cependant qu'il convient de respecter scrupuleusement la Charte dans la mise en oeuvre d'une telle résolution.

Si la communauté internationale ne met pas fin à cette tragédie en trouvant immédiatement une solution politique équitable à cette question, cela aura des effets néfastes dans d'autres régions, et de nouveaux conflits et affrontements fondés sur des considérations religieuses ou ethniques risquent de se faire jour dans d'autres parties du monde, rendant ainsi la réalisation de règlements politiques très difficile.

Pour terminer, je voudrais dire que nous espérons que cette reprise de la session de l'Assemblée générale aura un effet humanitaire important, grâce à

M. Basalambah (Yémen)

l'adoption de mesures internationales décisives visant à mettre fin à l'agression et à l'injustice dont souffrent la République de Bosnie-Herzégovine et sa population musulmane, qui continuent d'être victimes de destruction et de génocide.

Ma délégation espère que la solidarité internationale et la compassion manifestées à l'égard de la population de Bosnie-Herzégovine se traduiront par une aide humanitaire concrète en faveur de la population civile de ce pays, victime d'actes de violence, ainsi que par une assistance qui permettra aux victimes des évacuations forcées d'être rapatriées.

La crédibilité de l'organisation internationale est fonction de ce qu'elle fait réellement pour arrêter l'agression commise contre des personnes innocentes.

Ma délégation est heureuse d'être parmi les auteurs du projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie au titre du point à l'examen.

M. JACOVIDES (Chypre) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation a été parmi les premières à appuyer l'examen du point en discussion par l'Assemblée générale, sur l'initiative des Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique. De même, Chypre a appuyé la convocation de la session extraordinaire de la Commission des droits de l'homme à Genève dans le même but.

Nous considérons la situation en Bosnie-Herzégovine avec objectivité, en pesant le pour et le contre, et nous sommes fermement convaincus que les questions en jeu sont fondamentales, qu'elles sont un défi pour la communauté internationale tout entière, et qu'elles constituent une mise à l'épreuve de l'efficacité et de la crédibilité des Nations Unies.

M. Jacovides (Chypre)

En nous rassemblant ici aujourd'hui, nous sommes tous unis par la préoccupation et l'inquiétude profondes que nous inspirent les événements tragiques qui, depuis plusieurs mois, ont plongé la population de Bosnie-Herzégovine dans le chaos et la catastrophe. Nous avons tous été témoins des pires manifestations de la nature humaine, et ce, d'une manière qui défie la logique et enfreint toutes les normes du comportement humain, tandis que les valeurs morales sont foulées aux pieds au nom des objectifs de l'aventurisme militariste et d'un nationalisme à outrance. Nous avons été témoins d'un cycle sans précédent de violence aveugle et gratuite qui a laissé dans son sillage des milliers de morts et de blessés, tandis que des centaines de milliers d'autres personnes se voient condamnées à mener l'existence misérable de personnes déplacées et de réfugiés dans leur propre pays ou dans d'autres pays.

Lorsqu'on voit les caravanes de la souffrance humaine fuir les zones de violence, de destruction et de mort, on ne peut, tout en admirant le sacrifice des parents qui tentent de préserver leurs enfants du fléau de la guerre dans l'espoir de lendemains meilleurs, s'empêcher de se poser la question suivante : au nom de quel intérêt politique des hommes peuvent-ils traiter d'autres hommes avec autant de cruauté? Comment peut-on, sous un prétexte ou un autre, prétendre la justifier ou l'excuser? Quel que soit ce prétexte - la création de frontières sûres ou l'unification et la sécurité de zones ethniquement homogènes - le visage horrible de l'"épuration ethnique" ne peut ni être caché ni être embelli et il ne peut certainement pas être approuvé ou accepté.

Ce qu'il y a de malheureux et même de tragique, c'est que la politique odieuse et répugnante d'"épuration ethnique" n'est pas un phénomène nouveau et n'est pas née en Bosnie. A Chypre, nous en avons fait aussi cruellement l'expérience. Nous avons été témoins de violations tout aussi graves du droit humanitaire international, comme l'a attesté la Commission européenne des droits de l'homme, non seulement pendant l'invasion de 1974 mais en 1975, lors de l'affaire de l'enclave des Karpas où vivait 20 000 Chypriotes grecs, dont il ne reste plus maintenant qu'une centaine à peine.

Dans un important éditorial publié le 16 juillet 1992 dans le prestigieux Financial Times sous le titre "They Must Be Stopped", on peut lire ce qui suit :

M. Jacovides (Chypre)

"Un Etat reconnu par la plupart des autres Etats et admis dans de nombreux organes internationaux est actuellement démembré. Les frontières sont redessinées par la guerre. Quantité de gens sont chassés de chez eux et plusieurs sont massacrés. En temps normal, de tels actes ne seraient tolérés nulle part; mais ils ont été tolérés bien des fois et en bien des endroits. Un précédent particulièrement clair a été créé à Chypre en 1974. Là aussi, un Etat voisin, la Turquie, est intervenu pour protéger une minorité et a recouru à la force militaire pour réserver une région à l'usage exclusif de cette minorité, expulsant pour ce faire tous les membres de la communauté majoritaire. Là aussi, la communauté internationale a été incapable de prendre des mesures efficaces ou d'arrêter le processus. Mais arrêter les combats ne suffit pas si cela revient en fin de compte, comme à Chypre, à consolider le cessez-le-feu mais seulement après que l'agresseur a atteint ses objectifs et qu'on se contente alors d'insister avec la même vigueur auprès des deux parties sur les vertus de la négociation et des concessions."

Je m'abstiendrai d'en dire davantage à ce stade, puisque les questions en je sont traitées en détail dans les procès-verbaux auxquels cette question a déjà donné lieu aux Nations Unies et que je ne veux pas détourner l'attention de la question que nous examinons en ce moment.

La politique de mon gouvernement a toujours consisté à coopérer pleinement et avec bonne volonté avec le Secrétaire général dans la recherche sincère d'une solution juste et durable au problème de Chypre. Le Président Vassiliou a amplement pratiqué cette politique dans le passé et tout récemment encore, et les mêmes efforts sincères continueront d'être déployés lorsque les pourparlers reprendront, plus tard cette année. Mais il est essentiel pour la Turquie et tous les intéressés de reconnaître que si l'on veut que ces pourparlers soient fructueux, l'actuelle division injuste du territoire ne peut continuer et le droit des personnes déplacées de rentrer chez eux et de recouvrer leurs biens ne peut être nié.

Cette proposition est valable aussi bien pour la Bosnie-Herzégovine que pour Chypre. Dans le cas de la Bosnie, M. Karavdjic lui-même aurait dit-on déclaré le week-end dernier que "tous les réfugiés doivent pouvoir retourner chez eux" et que "tous les biens remis sous la contrainte devront être restitués". Que ces déclarations soient ou non à prendre au pied de la lettre

M. Jacovides (Chypre)

lettre, se pourrait-il qu'une personne raisonnable soit en désaccord avec ces principes? Est-il exagéré d'espérer que ces mêmes principes s'appliquent aussi à Chypre?

Il faut espérer que la Turquie, qui a assumé un rôle dirigeant dans la protection de ceux qui souffrent en Bosnie, finira enfin par jouer un rôle constructif également dans la recherche d'une solution juste et durable au problème tragique auquel mon pays est confronté et dont il souffre depuis trop longtemps, solution conforme à la lettre et à l'esprit des nombreuses résolutions applicables des Nations Unies qui, jusqu'à présent, n'ont toujours pas été mises en oeuvre. Il ne doit pas y avoir deux poids, deux mesures.

Dans la situation tragique qui prévaut actuellement en Bosnie, la décision du Conseil économique et social de nommer un Rapporteur spécial des Nations Unies pour enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme est réellement louable. Nous estimons également qu'il est tout aussi important que nous assurions la livraison effective de l'aide humanitaire à la population de Bosnie-Herzégovine.

Pour terminer, je me permettrai de souligner dans les termes les plus vigoureux possibles notre plein appui à la population assiégée de la Bosnie-Herzégovine et d'unir notre voix et nos efforts à ceux du reste de l'humanité pour mettre un terme à cette tragédie, cause de souffrances indicibles pour des centaines de milliers de personnes. A cet égard, nous avons tous le devoir de faire tout notre possible pour assurer le succès de la prochaine conférence de Londres, qui pourrait, à condition que la bonne volonté l'emporte, ouvrir la voie à une solution politique négociée au problème qui, en fin de compte, bénéficiera à toutes les parties intéressées.

Prouvons aujourd'hui au monde que nous sommes pleinement conscients de nos responsabilités et de ce que représente l'Organisation. Que cette réunion marque le début d'une ère dans laquelle l'agression ne sera plus tolérée et où la primauté du droit, la justice et, par-dessus tout, la paix régneront dans le monde! Il s'agit vraiment là d'un test pour les Nations Unies et l'ordre juridique international.

M. AL-SAMEEN (Oman) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation d'Oman, exprimer ma gratitude au Président pour avoir convoqué l'Assemblée afin d'examiner la question inscrite à l'ordre

M. Al-Sameer (Oman)

du jour. Il va sans dire que sa vaste expérience contribuera au succès de nos débats. Son esprit persévérant, qui est son trait marquant, jouera un rôle important dans le succès de nos travaux.

L'Assemblée générale est saisie d'une question d'une extrême gravité qui trouble et préoccupe profondément la communauté internationale et stimule son sens de la décence humanitaire : la question de la situation en Bosnie-Herzégovine.

Comme nous le savons tous, cela fait déjà plusieurs mois que le Conseil de sécurité est saisi de cette question. C'est un fait que les forces d'agression serbo-monténégrines, qui se prétendent les héritières légitimes de ce qui était autrefois la République socialiste fédérative de Yougoslavie, ne tiennent aucun compte des résolutions du Conseil de sécurité les enjoignant de mettre un terme au conflit et de respecter les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme.

M. Al-Sameen (Oman)

J'aimerais attirer tout particulièrement l'attention sur les résolutions 770 (1992) et 771 (1992).

Il va sans dire que le monde entier suit avec une profonde préoccupation les massacres perpétrés contre la population de la République de Bosnie-Herzégovine par les forces serbes d'agression, forces qui n'hésitent pas à recourir à toutes les formes de destruction massive en vue de tuer et de disperser la population civile. Même les enfants innocents, les vieillards et les femmes ne sont pas épargnés. Ce à quoi on assiste est une opération d'extermination ethnique, laquelle est interdite par les normes et le droit internationaux.

Dans toutes ses résolutions pertinentes, le Conseil de sécurité a souligné la nécessité de respecter les droits de l'homme, de mettre un terme aux hostilités et de trouver une solution pacifique au conflit. En fait, le Conseil, dans sa résolution 770 (1992) du 13 août, a exprimé sa profonde préoccupation au sujet des violations du droit international humanitaire à l'intérieur du territoire de l'ancienne Yougoslavie, notamment en Bosnie-Herzégovine. Il s'est aussi déclaré alarmé par les informations faisant état de cas d'expulsion et de déportation forcées et massives de la population civile, d'emprisonnement et d'exactions commises contre les personnes détenues dans les camps de concentration. Il s'est dit également alarmé par les attaques délibérées contre des non-combattants, des ambulances, des hôpitaux et autres, ainsi que par les obstacles dressés contre l'approvisionnement de la population civile en denrées alimentaires. En même temps, le Conseil de sécurité a demandé à toutes les parties intéressées et à toutes les forces militaires de s'abstenir de toute violation du droit humanitaire international.

Malgré toutes les résolutions du Conseil de sécurité, malgré les nouveaux appels lancés par le Conseil et certaines organisations régionales, et malgré les efforts déployés par la Communauté européenne, les forces serbes poursuivent leurs opérations d'extermination et ne manifestent nullement l'intention de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité et de tenir compte des appels des autres organisations internationales.

Compte tenu de la situation, ma délégation appuie les résolutions du Conseil de sécurité. En même temps, elle soutient les démarches entreprises

M. Al-Samirani (Oman)

par l'Organisation de la Conférence islamique, qui a présenté un projet de résolution auquel ma délégation s'est portée coauteur. Ce projet de résolution met l'accent sur la nécessité de trouver une solution radicale au conflit et de mettre un terme à l'extermination de la population de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que d'assurer le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de cette république, qui vient récemment d'entrer à l'organisation internationale. Soucieux des obligations légales internationales que la Serbie et le Monténégro sont tenus de respecter, et conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, le projet de résolution exige en outre de veiller à ce que l'agresseur ne puisse jouir des fruits de son agression par l'annexion de territoire par la force.

Pour terminer, ma délégation exprime l'espoir que l'organisation internationale s'acquittera pleinement de son devoir vis-à-vis de la population de Bosnie-Herzégovine et qu'elle prendra les mesures nécessaires pour trouver une solution pacifique d'ensemble au conflit et en éliminer les causes sous-jacentes. Ma délégation appuie également l'appel lancé dans le projet de résolution en faveur de la cessation immédiate des hostilités et du retrait des forces armées, y compris la prétendue armée populaire yougoslave et les éléments de l'armée croate du territoire de la Bosnie-Herzégovine. Ce territoire doit être placé sous l'autorité du Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine. Nous espérons que la communauté internationale et l'organisation internationale feront tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre fin aux massacres et aux actes d'agression brutale commis contre le peuple de la République de Bosnie-Herzégovine.

Comme je l'ai dit, ma délégation est coauteur du projet de résolution (A/46/L.76) dont l'Assemblée est saisie, et nous voudrions que ce projet de résolution soit considéré comme un message clair lancé aux forces d'agression pour leur demander de répondre aux appels de notre organisation. Nous espérons que ce projet de résolution sera adopté par consensus, compte tenu des principes qu'il contient, principes qui sont conformes à ceux consacrés dans la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux normes du droit international et aux droits de l'homme.

**M. ABULHASSAN (Koweït) (interprétation de l'arabe) :** La délégation du Koweït est heureuse d'exprimer ses remerciements au Président de l'Assemblée générale - qui les mérite pleinement - pour les efforts acharnés qu'il déploie et le succès avec lequel il dirige les débats de l'Assemblée générale. Sa réaction rapide à la question importante dont nous sommes saisis démontre l'intérêt qu'il porte à la promotion du rôle des Nations Unies dans le règlement des questions internationales et régionales. Son pays, le Royaume frère d'Arabie saoudite, a joué un rôle de pionnier et fourni une contribution humanitaire en vue de soulager les souffrances de la population de Bosnie-Herzégovine, dont les problèmes font l'objet du présent débat.

L'Assemblée générale reprend sa session en cours pour discuter la question d'un acte d'agression actuellement perpétré contre un Etat indépendant, Membre à part entière de l'ONU. C'est un acte d'agression perpétré par un voisin fort qui s'appuie sur des concepts racistes et des doctrines stériles.

M. Abu Hassan (Koweït)

Le Koweït condamne vigoureusement l'acte d'agression perpétré par la Serbie contre le peuple de Bosnie-Herzégovine. Nous sommes inquiets par le massacre qui se produit quotidiennement dans ce pays. Les médias nous transmettent les images révoltantes des graves violations des droits de l'homme et du droit international, qui prennent la forme d'opérations militaires continues, de massacre, de destruction de biens, d'expulsion forcée et en masse, de "nettoyage ethnique", de viol, de détention arbitraire et de traitement inhumain dans les camps de détention et les prisons. Tout cela est perpétré par une force décidée à effacer l'identité d'un peuple connu pour être un creuset de religions et de groupes ethniques. Si rien n'est fait pour empêcher les forces serbes de poursuivre leur plan, la sécurité de toute la région des Balkans sera menacée. Les graves dangers qui menacent la paix et la sécurité dans cette région névralgique risquent de saper la paix et la sécurité internationales.

Maintenant qu'elle est saisie de la question, l'Assemblée générale doit en discuter à fond. Elle ne doit pas se satisfaire d'un appel au cessez-le-feu ou à la cessation de la destruction en cours. Elle doit empêcher l'anéantissement d'un peuple connu pour avoir mis sa vitalité et sa force au service de la sécurité de son pays et de sa région. C'est la raison pour laquelle l'Assemblée générale doit adopter une résolution qui contribuera à l'effort international concerté, illustré en partie par la conférence de Londres, qui doit s'ouvrir mercredi prochain pour examiner la situation dans la région connue autrefois sous le nom de République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Le Koweït, qui a connu la douleur de l'agression et de l'occupation et les fléaux qui en résultent, demande à l'Assemblée générale d'exiger que les Serbes et leurs milices mettent fin immédiatement à tous les actes d'agression perpétrés contre le peuple de Bosnie-Herzégovine, et qu'ils respectent la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité de cet Etat, en préservant les différents groupes ethniques et religieux. Ils doivent sur-le-champ cesser d'intervenir dans les affaires intérieures de la Bosnie-Herzégovine. Le Koweït pense également que la communauté internationale devrait prendre toutes les mesures prévues par la Charte pour mettre fin aux actes d'agression militaire serbes, qu'ils soient directs ou indirects.

M. Abulhassan (Koweït)

Le Koweït, qui a reconnu la Bosnie-Herzégovine en tant qu'Etat souverain et indépendant et que Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, appuie son juste droit à la légitime défense, tel qu'il est prévu dans la Charte.

Emu par les souffrances humaines infligées au peuple de Bosnie-Herzégovine, le Koweït fournit une aide humanitaire et financière au peuple opprimé. L'armée de l'air koweïtienne a déjà transporté des milliers de tonnes de vivres, de médicaments et autres produits de première nécessité pour soulager en partie les souffrances du peuple et pour exprimer l'appui du Koweït à leur juste cause. Son Altesse Royale, le Prince héritier du Koweït, a pris des initiatives personnelles à cet égard.

Au cours des trois derniers jours, le Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine s'est rendu au Koweït et a eu des discussions fructueuses avec les autorités compétentes. Il a reçu un appui populaire extrêmement chaleureux à sa juste cause et un appui financier et moral à la lutte de son peuple. Le Koweït continuera à fournir une aide humanitaire et à mener une action politique pour aider ce peuple à sauvegarder son identité, son indépendance et son intégrité territoriale.

Nous demandons à la communauté internationale d'empêcher que cet acte d'agression ne se poursuive, anéantissant un peuple et une nation, et nous demandons aux Nations Unies de jouer leur rôle, qui est de protéger la paix et la sécurité internationales.

Nous appuyons le projet de résolution tout en insistant sur la nécessité de le mettre en vigueur.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de lever la séance, je voudrais informer les membres qu'étant donné l'heure tardive, les orateurs inscrits qui n'ont pas pris la parole cet après-midi seront entendus demain matin. Au cours de cette séance l'Assemblée se prononcera également sur le projet de résolution A/46/L.76.

La séance est levée à 18 h 35.